



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CONCOURS INTERNE DE COLONEL  
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
SESSION 2019**

*Jeudi 16 mai 2019*

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

(durée : 4 heures - coefficient 4)

Cette épreuve consiste en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service départemental d'incendie et de secours.

*(Décret n°2017-141 du 6 février 2017 fixant les modalités d'organisation du concours et de l'examen professionnel prévus à l'article 5 et à l'article 6 du décret n°2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels )*

**IMPORTANT**

**IL EST RAPPELÉ AUX CANDIDATS QU'AUUCUN SIGNE DISTINCTIF  
NE DOIT APPARAÎTRE SUR LA COPIE.  
SEULE L'ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISÉE.**

**LES FEUILLES DE BROUILLON INSÉRÉES DANS LES COPIES NE SERONT PAS  
CORRIGÉES.**

*Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).*

\*\*\*\*\*

## **SUJET**

**Le candidat se trouve en position de chef de groupement.**

**Il est sollicité par son directeur départemental lui-même interrogé par le président de conseil d'administration, également vice-président du conseil départemental en charge de la jeunesse qui doit participer à un symposium européen intitulé « Jeunesse 2030 pour quelle action publique ? ».**

**Le candidat doit préparer à son directeur une note qui doit successivement aborder :**

- les enjeux que représente désormais l'engagement de la jeunesse au sein de la société,**
- les différentes actions sur lesquelles le SDIS pourrait s'engager lui-même dans le cadre d'un projet d'établissement.**

\*\*\*\*\*

## DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document 1 : **Article 20 minutes** : « *Service national universel: Expérimentation lancée dans 13 départements avec 3.000 volontaires en juin* » – 3 pages

Document 2 : **Bulletin d'information 2013** de l'observatoire Jeunes et Société « *Qu'est-ce qui est nouveau dans les nouvelles formes d'engagement citoyen de la jeunesse ?* » – 6 pages

Document 3 : **Décret n° 2012-1132** du 5 octobre 2012 approuvant la charte du sapeur-pompier volontaire – 3 pages

Document 4 : **Les chiffres clés de la jeunesse 2019** – 2 pages

Document 5 : **Dossier jeunesse – L'engagement des jeunes** – 3 pages

Document 6 : **Article sur la politique européenne de la jeunesse. Comprendre l'Europe** – 5 pages

Document 7 : **Article sur le climat : la réplique jeune** – 3 pages

Document 8 : **Projet départemental « Projet Jeunesse »** - 4 pages

Document 9 : **Rapport « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes »**. France stratégie – pages 29 et 30 - 3 pages

Document 10 : **Circulaire du 13 juillet 2017 sur les orientations de sécurité civile** – 4 pages

Document 11 : **Article de la gazette « les sapeurs-pompiers s'impliquent dans les quartiers sensibles** – 5 pages





## Service national universel: Expérimentation lancée dans 13 départements avec 3.000 volontaires en juin

**VOLONTARIAT** Cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron va être lancée dans 13 départements pilotes...

20 Minutes avec AFP

Publié le 16/01/19 à 22h51

Mis à jour le 16/01/19 à



Edouard Philippe avait lancé une grande consultation sur le service national universel, le 13 septembre 2018 à Avignon. — Boris HORVAT / AFP

Le service militaire, formule 2019, est arrivé ! 3.000 jeunes volontaires vont expérimenter dès juin prochain le futur Service national universel (SNU) (<https://www.20minutes.fr/politique/2297259-20180627-service-national-universel-duree-cout-hebergement-projet-gouvernement-cinq-questions>). Cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron va être lancée dans 13 départements pilotes avec au programme : chant de la *Marseillaise*, formation aux premiers secours, ateliers autour de valeurs républicaines, courses d'orientation, etc...

Pour permettre de mieux dessiner ses contours, le gouvernement va appeler dès cette année quelque 200 jeunes volontaires, âgés de 16 ans, dans chacun des « 13 départements pilotes », à effectuer une première phase sur la base du volontariat, a annoncé le secrétaire d'Etat Gabriel Attal (<https://www.20minutes.fr/societe/2355071-20181016-gabriel-attal-plus-jeune-membre-gouvernement-ve-republique>). A terme, le Service national universel doit s'organiser en deux temps : une phase allant jusqu'à un mois obligatoire (<https://www.20minutes.fr/politique/2296311-20180626-service-national-universel-jeunes-vers-mois-minimum>), pour les jeunes de 16 ans, puis une phase facultative d'une durée de trois à douze mois.

C'est au mois de mars que seront recrutés les premiers volontaires. « J'ai demandé aux préfets de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap », a indiqué Gabriel Attal. Ils seront envoyés dans un des départements pilotes dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Au terme de cette quinzaine, une cérémonie républicaine sera célébrée.

## L'Etat Finance Votre Isol

Nouveau : l'Etat isole votre  
pour 1€ sans condition de

SOCIÉTÉ

«Ça va coûter une fortune, ça va servir à que dalle»: Notre communauté  
#MoiJeune réagit au service national universel et obligatoire

### Quid du service obligatoire ?

La journée commencera par « le salut au drapeau et le chant de l'hymne national ». « Ce moment de communion républicaine est important », a souligné le secrétaire d'Etat. En uniforme, les jeunes seront hébergés dans des internats ou bâtiments de l'armée et encadrés par des militaires et des éducateurs rémunérés. Ils seront formés aux premiers secours, aux réactions à avoir en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle, et recevront des modules sur la protection de l'environnement ou les valeurs de la République.

Un bilan de santé et des tests de français leur seront aussi proposés. Le ministre souhaite que soient privilégiés les débats et jeux de rôle, mais aussi des activités « à l'extérieur », comme des parcours en forêt, des courses d'orientation, des franchissements d'obstacles.

Quant au calendrier de mise en place d'un service obligatoire, il n'est pas encore franché. Le rapport du général Daniel Ménaouine, qui a servi de base au projet, propose qu'il soit effectif au plus tard en 2026. « Nous travaillons à des scénarios qui nous permettent d'aller un peu plus vite », souligne encore Gabriel Attal.

SOCIÉTÉ

Participer à une assos, être délégué... Comment favoriser l'engagement citoyen des élèves?

SOCIÉTÉ

Service national universel: Un rapport qui accable la promesse de campagne d'Emmanuel Macron



# Observatoire Jeunes et Société

BULLETIN  
D'INFORMATION  
Vol. 11, no 1  
Automne 2013

## Qu'est-ce qui est nouveau dans les nouvelles formes d'engagement citoyen de la jeunesse ?

**BERNARD FOURNIER**

*Chercheur à la Vrije Universiteit Brussel et  
professeur invité à la Haute école de la  
province de Liège*

Parmi les citoyens les plus susceptibles d'emprunter de « nouvelles » formes de participation citoyenne, les jeunes sont généralement les premiers concernés. Aujourd'hui, ces nouvelles participations riment souvent avec les possibilités qu'ouvrent Internet et les nouveaux outils de communication. Ainsi, de nombreux commentateurs ont mis en évidence le rôle des réseaux sociaux dans l'organisation des mouvements qui ont mené aux printemps arabes (mais aussi, il serait trop facile de l'oublier, à la vigueur des émeutes qui ont marqué la Grande-Bretagne il y a quelques années). Nouveaux « porte-voix », nouveaux outils d'organisation, nouvelle conception de la démocratie : les ré-

seaux sociaux et Internet en général modifient certainement la donne.

S'il est encore tôt pour en mesurer tous les changements, on peut toutefois s'interroger sur leur portée dans les mobilisations des nouvelles générations. Trois directions nous semblent possibles – certainement complémentaires, mais parfois divergentes. Réseaux sociaux et Internet constituent-ils seulement un outil supplémentaire dans la panoplie des moyens d'organisation, changent-ils fondamentalement la nature de l'organisation ou conduisent-ils à un nouveau type d'engagement, à un nouveau rapport à la politique? Les jeunes d'aujourd'hui, socialisés à partir de ces nouveaux moyens, développent-ils des approches différentes face au politique, de nouvelles approches démocratiques? Comment espèrent-ils les réaliser? Ces attentes des militants se retrouvent-

elles plus largement dans la population? Observe-t-on, parmi les différents groupes de jeunes, des attentes et des formes particulières de participation grâce à ces outils ?

À la suite du colloque organisé en mai 2012 par l'Observatoire à l'ACFAS, plusieurs d'entre nous ont cru utile de réfléchir sur ces questions, de proposer simplement quelques idées qui pourraient, éventuellement, faire l'objet de recherches plus approfondies. Toutefois, cette intention n'a vraiment pris une forme plus concrète que lors du congrès des associations francophones de science politique tenu à Luxembourg en avril dernier. Plusieurs chercheurs intervenants lors d'un panel sur « L'engagement politique des nouvelles générations à l'heure des réseaux sociaux » et un autre sur « S'engager sur Internet » se sont ajoutés à ceux de l'an



Observatoire  
Jeunes et Société

490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9  
Téléphone : (418) 687-6405

**INRS**  
Université d'Avignon et du  
Pays de Vaucluse

Télécopieur : (418) 687-6425  
obsjeunes@ucs.inrs.ca  
www.obsjeunes.qc.ca

Équipe de production du bulletin

Direction de l'OJS :  
Nicole Gallant  
Coordination de cette édition :  
Bernard Fournier  
Graphisme et édition :  
Observatoire Jeunes et société

Les opinions émises par les participants à ce numéro n'engagent que leurs auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par l'OJS.

dernier. Enfin, la même thématique a été abordée dans le dernier colloque de l'OJS à l'ACFAS sur « Repenser l'engagement des jeunes ». À chacun, un court texte présentant leur position sur cette question a été demandé. L'entreprise a souvent été plus difficile qu'il n'y paraît !

D'entrée de jeu, nous nous devons toutefois de souligner avec tristesse que l'exercice s'est réalisé alors que nous avons subi une immense perte, celle de Bernard Roudet. Nous avons personnellement sollicité sa collaboration et il avait fort gentiment accepté d'écrire un texte pour le Bulletin. Il nous l'avait promis avant ses vacances, et il ne s'est pas désisté. Quelques jours après, nous apprenions son décès : ce fut tout un choc. Le petit texte de ce Bulletin aura donc vraisemblablement été une de ses dernières contributions. Il convient de le laisser ouvrir le débat avec ce texte où il expose comment la valorisation de la participation des jeunes à tous les niveaux de la vie publique constitue « une condition indispensable pour favoriser la transmission et la mise en œuvre des valeurs démocratiques ». Madeleine Gauthier, fondatrice de l'OJS, lui rend ensuite un vibrant hommage.

Dix courtes contributions, c'était le jeu, viennent ensuite discuter les différentes perspectives de la question. Ainsi, Marcelle Dubé voit dans l'engagement actuel des jeunes des continuités et de nouvelles configurations. Elle le démontre en réfléchissant sur les nouvelles temporalités (agir dans le présent et pour maintenant), sur les divers répertoires d'action (les nouveaux médias sociaux favorisant un rapport différent à la diversité) et sur la multiplication des identités. Elle souligne avec intérêt le côté « festif » de certaines formes de mobilisations.

Trois terrains sont ensuite présentés : Jonathan Bocquet discute de l'expérience des partis pirates, qui utilisent Internet pour investir le champ politique traditionnel et transformer les

règles du jeu politique. Les technologies numériques sont vues ici comme la clé d'un renouvellement des pratiques démocratiques. Mathias Babic s'intéresse au mouvement *Occupy* qui vise à apporter un changement dans le processus démocratique à la suite des dérives économiques de Wall Street en 2011. L'utilisation des nouvelles technologies est fondamentale dans la volonté de ce mouvement d'occuper l'espace médiatique, mais peut aussi, dans certains cas, desservir son action. François Fecteau, quant à lui, nous présente l'exemple des « foules éclair » (flash mobs), un phénomène où des gens « sont capables d'agir de concert même sans se connaître ». On peut certes y voir des événements ludiques, mais ils peuvent également servir, par leur forme innovante, les stratégies d'action politique de différents groupes de contestation – surtout en contexte de répression. Il étudie aussi leur rôle dans le cadre du Printemps érable. L'effet de surprise étant passé, le moyen est-il cependant toujours aussi efficace ?

Pour Nicole Gallant, l'ère du numérique ne change pas fondamentalement les modes opératoires de l'action. En fait, la transformation ne s'observe pas tant chez les militants, mais plutôt chez ceux qui, typiquement, ne participaient pas : l'ère numérique permet une « extension » de la conversation civique et comme d'autres collaborateurs de ce Bulletin, elle insiste sur le fait que ces dialogues se font entre gens qui ne se « connaissent pas du tout » (ce qui conduit, selon elle, à une « autre forme de politisation »). Madeleine Pastinelli développe davantage la question du déplacement de la frontière entre le public et le privé déjà abordée par ailleurs par Gallant. Les plateformes numériques donnent lieu à une véritable exposition de soi qu'il convient d'étudier au plan sociologique. Cependant, loin d'y voir une source d'inquiétude, Pastinelli considère qu'il est ainsi possible « de s'engager tout en se faisant reconnaître des autres comme individu singu-

lier » – ce qui constitue très certainement un phénomène inédit.

Rayén Condeza considère qu'il est parfois trop facile de tomber sur des lieux communs sur cette question (en prétendant que tout a commencé avec Facebook en 2011) et elle partage l'idée que l'action collective s'est toujours organisée autour des technologies de communication disponibles à un moment donné et dans un contexte donné (ce qui constitue le « répertoire de communication » au cœur de l'action collective). Lynne L. Bernier aborde aussi la question des stratégies de communication, mais sous un angle différent, celui du contact que les collectivités locales françaises tentent d'entretenir avec leurs citoyens à l'ère du numérique, cherchant à appliquer l'idée d'une « démocratie continue » où l'élu doit se mettre à l'écoute des opinions et des « apports » citoyens. Elle propose une intéressante typologie des autorités des communes à ce propos – typologie qui peut d'ailleurs s'appliquer à la population en général. Elle pose aussi directement la question des téléphones intelligents pour enrichir la démocratie.

Anaïs Thévlot, en réfléchissant davantage sur le rôle du militantisme en ligne dans le cadre des structures partisans traditionnelles, ne croit pas à son aspect « novateur ». Elle observe plutôt que les technologies numériques encouragent souvent les actions ponctuelles et ne permettent pas de fidéliser une clientèle à un parti politique, une réalité que n'acceptent pas encore les militants « traditionnels » – ce qui peut déstabiliser l'organisation. Pourtant, elle cite aussi d'autres études qui montrent que cette opposition n'a plus sa raison d'être.

---

Finalement, Henry Milner ne croit pas que les médias sociaux actuels développent une meilleure démocratie, mais encouragent plutôt les forces antidémocratiques, car ils filtrent les opinions qui s'opposent aux nôtres, ce qui nuit au compromis nécessaire dans une société démocratique. Pour lui, la route vers une démocratie plus saine réside dans

l'utilisation des médias numériques pour améliorer l'éducation civique et en introduisant des réformes visant à accroître la participation du public, comme l'abaissement de l'âge du vote.

Voilà donc, nous semble-t-il, beaucoup de grains à moudre. Que ce soit dans l'organisation de la mobilisation collec-

tive ou pour susciter des actions individuelles par l'intermédiaire d'apps comme Buycott, par exemple, les supports Internet sont là pour rester encore pour de nombreuses années et influenceront certainement, positivement ou non, la vie politique. .

## Valoriser la participation pour mieux reconnaître les jeunes : un enjeu démocratique

**BERNARD ROUDET (1955-2013)**  
*Chargé d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)*

La participation est inséparable du projet fondateur des démocraties. Légitimées par la souveraineté des citoyens, les démocraties leur attribuent une compétence sur la conduite des affaires publiques. Elles les considèrent comme des individus autonomes, aptes à s'engager pour la reconnaissance d'intérêts collectifs, capables d'influer sur les gouvernants et de construire un espace public visant le bien commun. Dans cette perspective, la participation est à la fois une valeur et une pratique. En tant que pratique, elle se décline selon plusieurs modalités : participation politique, participation à des groupements organisés, à des dispositifs institutionnels ou à des actions collectives. Dès lors, évoquer la participation des jeunes, c'est aussi introduire la question de la transmission des valeurs démocratiques et de leur mise en œuvre. Âge des possibles et des choix, la jeunesse est une période d'apprentissage des responsabilités, de construction de la citoyenneté, ainsi que le moment des premières expériences politiques. Quelles seraient les conditions institutionnelles permettant de valoriser l'engagement des jeunes, de renforcer leur participation et de consolider les valeurs démocratiques?

Il n'est pas sûr que l'école, à travers l'éducation civique où l'enseignement de certaines matières puisse seule assurer cette transmission. L'institution scolaire diffuse un savoir, mais transmet plus difficilement des valeurs. Et les jeunes les plus en retrait de la politique et les plus critiques à l'égard de la démocratie sont aussi les moins scolarisés, voire en rupture de scolarité. Ne serait-ce pas en impulsant une régulation démocratique dans l'ensemble du corps social, en mettant en œuvre des actions participatives à différents niveaux de la société, que ces valeurs seraient le mieux transmises? Par l'expérimentation au quotidien de la démocratie, les jeunes auraient davantage le sentiment de son efficacité. Car si la politique évoque chez eux l'image négative des partis et des logiques de pouvoir, elle peut avoir une connotation davantage positive lorsqu'elle concerne les aspects concrets de leur vie quotidienne ou les problèmes liés à la vie en société. Facilement critiques à l'égard des responsables politiques, les jeunes maîtrisent sans doute mieux les grands enjeux sociaux. Leur implication sociale et politique se recompose, à travers des parcours et des expériences diversifiés, selon des modalités moins institutionnalisées et plus individualisées.

Afin de valoriser la participation, il importe de reconnaître des espaces de dialogues et d'élaboration des choix collectifs à différents niveaux de la vie publique. Le sentiment d'appartenance territoriale ne doit pas être négligé, les jeunes étant attachés à un espace qui structure leur vie quotidienne et leurs relations sociales. Des expériences locales de participation peuvent ainsi contribuer à construire la démocratie dans le quartier ou la commune (conseils locaux de jeunes, comités de quartier...) et faire du niveau local un lieu essentiel d'organisation et d'expression d'une société civile. Mais la mise en œuvre de la dimension proprement démocratique de ces espaces de délibération et de participation sera conditionnée par leur ouverture à des publics diversifiés. Pour cela, ces espaces devraient être définis en fonction de problèmes politiquement pertinents, qui donnent sens à la parole des acteurs, davantage que selon une catégorisation a priori en termes de publics (faire participer les jeunes, les pauvres, les immigrés...). En France, par exemple, on constate un déficit de participation et de représentation dans les quartiers dits « sensibles », au sein des banlieues défavorisées. Il s'agirait moins ici de faire participer les seuls jeunes, que de délimiter les problèmes de ces quartiers et les préoccupations de leurs habitants, puis de construire collectivement des réponses adéquates.

Concernant les jeunes, cette démarche devrait conduire à éviter des lieux qui leur sont réservés, pour privilégier une perspective intergénérationnelle de rencontre entre jeunes et adultes.

Un autre enjeu de ces espaces de délibération concerne la participation à la décision. En France, des dispositifs de participation existent au sein de certaines institutions, comme les conseils des délégués dans les lycées. Mais ces dispositifs n'interviennent le plus souvent qu'à la marge du fonctionnement et des attributions de ces institutions. Leur vocation est davantage consultative que décisionnelle. Pourtant, en reconnaissant l'apport des connaissances des acteurs dans la délibération, en les associant à l'élaboration de la décision publique, il y aurait moyen de fonder la dimension démocratique de ces espaces de participation. En retour, cet enjeu décisionnel contribuerait à une meilleure implication citoyenne, tant aux niveaux territoriaux (le quartier et la

commune) qu'institutionnels (l'école...). Les jeunes ne se mobilisent que s'ils perçoivent de réels enjeux. Or l'institution les voit moins comme des acteurs sociaux que comme des citoyens en formation.

Valoriser la participation au plus près de l'expérience juvénile est une condition indispensable pour favoriser la transmission et la mise en œuvre des valeurs démocratiques. L'exercice de la participation confortera la reconnaissance de ces valeurs en les traduisant en acte. Comme toutes les sociétés européennes, la France se trouve confrontée à une prise de distance des jeunes vis-à-vis de l'espace politique constitutif de l'idéal démocratique. Afin que ce retrait du politique n'affecte pas le projet démocratique lui-même, la mise en œuvre d'actions participatives, procédant d'une citoyenneté active, peut contribuer à consolider le lien politique et répondre à la demande des jeunes de se voir reconnaître une place au sein de la société et de ses

institutions. L'engagement juvénile, par son caractère concret et pragmatique, trouvera matière à s'y déployer, en complément du champ politique conventionnel que ces actions sont susceptibles de renouveler. En ce sens, il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'engagement des jeunes vis-à-vis de la société, mais aussi de mettre en avant l'engagement de la société à leur égard.

### Merci Bernard Roudet (1955-2013)

Quel choc ! Je lui écrivais le 22 juillet en fin de journée comme aux autres membres du comité de rédaction de la collection « Regard sur la jeunesse du monde ». Le lendemain matin, je recevais, au lieu d'une réponse de sa part, un courriel de l'un de ses collègues de l'INIEP m'annonçant son décès subit en Isère le matin même...

Tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse connaissent ses travaux sur les valeurs et la participation citoyenne des jeunes Français et des jeunes Européens. Depuis que nous avons fait sa connaissance au congrès international de sociologie à Évora en 1996, il a collaboré avec nous de multiples manières. Il était membre du comité de rédaction de la collection, a signé des articles, participé à des congrès et des colloques (voir sa photo sur le Bulletin de l'OJS, vol 6, no 2, hiver 2006). Il a aussi dirigé un magnifique ouvrage dans notre collection aux PUL : Regard sur... Les jeunes en France (2009). L'article qu'il signe dans ce Bulletin de l'OJS aura été sa dernière participation à nos activités et peut-être son héritage puisqu'il l'a déposé le 17 juillet.

Merci Bernard pour tout ce que tu as fait avec grande compétence et une générosité toute discrète, pour nous et avec nous, en vue d'une meilleure connaissance des jeunes. Tu continueras de nous inspirer.

Madeleine Gauthier,  
Professeure honoraire, INRS  
Québec, 25 juillet 2013

---

# L'engagement des jeunes : entre continuité et nouvelles configurations

MARCELLE DUBÉ  
Professeure en Travail social  
Université du Québec à Chicoutimi

Qu'est-ce qui est nouveau dans les nouvelles formes d'engagement de la jeunesse? Voilà la question centrale à laquelle le présent numéro du bulletin de l'Observatoire Jeunes et Société cherche à réfléchir et à laquelle j'ai accepté de répondre. Loin de pouvoir couvrir les nombreux aspects que cette question invite à examiner et « le vaste puzzle » qu'ils fabriquent (Ion, 2005), voici tout de même ceux que j'aimerais porter à votre attention et qui pourraient faire signe de cette nouveauté ou du moins des configurations nouvelles qu'adoptent les jeunes dans leurs engagements. Ces idées s'élaboreront plus précisément autour de trois pôles : 1) comment les temporalités marquent et orchestrent ces nouvelles formes d'engagement? 2) quels sont les répertoires d'action privilégiés, dans un tel contexte? et 3) quelle place occupent les individualités et les identités multiples au cœur de ces nouvelles formes d'engagements?

## Les temporalités

La question du temps est un aspect majeur qui vient donner le ton aux transformations en cours. Si s'engager pouvait jadis signifier pour la vie, ou du moins s'inscrire sur une longue période de temps (condition ouvrière, action syndicale, luttes sociales dans un mouvement et adhésion à un parti politique), ici nous sommes plutôt dans des expressions de plus courte durée, faisant en sorte que les engagements ne se définissent plus par l'investissement de temps qu'ils prennent et demandent, mais plutôt en lien avec le moment et

l'événement qui les commandent. Ainsi ils se vivent dans l'Instantanéité et l'Intensité qu'un « temps présent » exige et dans lequel ils vont se faire. Souscrire spontanément plutôt qu'adhérer en signant sa carte de membre, intensité en réponse aux événements plutôt que longévité, voilà sous quelles formes apparentes se dessinent les engagements de plusieurs jeunes aujourd'hui. Ces nouvelles temporalités font que s'insurger, s'indigner, manifester son désaccord ou souscrire à une lutte ne se font plus juste sous l'horizon de l'idée de travailler à un monde meilleur qu'on cherche à acquérir pour les générations futures. Au contraire, ces changements, se disent-ils, faisons-les et vivons-les, ici et maintenant. C'est donc un agir dans le présent et pour « maintenant », plutôt que pour le futur, qui anime, en partie, les engagements des jeunes.

Si s'engager pouvait jadis signifier pour la vie, ou du moins s'inscrire sur une longue période de temps (condition ouvrière, action syndicale, luttes sociales dans un mouvement et adhésion à un parti politique), ici nous sommes plutôt dans des expressions de plus courte durée.

## Les répertoires d'action

Vivre le moment présent, à tout prix, commande alors une posture nouvelle du côté des répertoires d'actions. Bien que l'on ne puisse négliger l'apport des réseaux sociaux, d'Internet et des nouveaux moyens de communication dans ce qui fait figure de nouveau du côté des

actions à mener et facilitant leur réalisation, ces plateformes ou moyens sont à la fois le canal par lequel vont se réaliser les actions et le moyen d'action lui-même que vont utiliser plusieurs jeunes. Leur aisance et leur habileté à en faire usage, leur ingéniosité pour créer des mobilisations spontanées et fédérer un nombre important de personnes en témoignent.

À cet effet, on remarque que ces nouveaux répertoires vont favoriser un rapport différent à la diversité permettant l'expression et la rencontre des différences, et ce, concrètement dans les actions et les projets mis de l'avant. Les courants de pensée, les expressions linguistiques et les jeunes de toutes origines se côtoieraient de manière plus fluide.

Parallèlement à cette idée, d'autres jeunes vont plutôt chercher à se rassembler en petit « groupe d'affinités », voulant ainsi, par ce mode d'organisation, discuter, s'interroger et débattre d'enjeux qui sont au cœur des « luttes » auxquelles ils s'associent. Ces groupes d'affinités représentent un espace où l'existence d'une culture de la proximité s'exprime et permet d'expérimenter de nouvelles formes d'engagements et d'actions, favorisant une autre façon de mener les luttes.

En écho aux éléments soulignés en ce qui a trait aux temporalités, il est important de mentionner également le côté festif qui s'élabore et se vit dans plusieurs mobilisations des jeunes. Le mouvement étudiant québécois, au printemps 2012, en fournit un exemple éloquent. La couleur et le carré rouge ont donné le ton à plusieurs actes et prestations créatives lors des multiples

manifestations, qu'il s'agisse des slogans formulés sur les affiches ou scandés dans la rue, ainsi que des mises en scène utilisées et la symbolique qui en découle (manifestations, le collectif de la Montagne rouge, etc.).

L'« action » est donc le moteur de ces nouvelles configurations. L'action directe, les actions de résistance créatrice, la désobéissance civile, les actions non violentes représentent quelques-unes des formes qu'elles prennent. Certains manifestent leur enthousiasme d'être des groupes d'action politique plutôt que des groupes de pression, d'autres vont plutôt souscrire aux mouvements pacifiste ou féministe alors que pour d'autres c'est la bannière anarchiste qui les rejoint. La multiplicité des formes et des pôles d'appartenances est variée et variable et l'on peut également, chez chacun de ces jeunes, passer d'une enseigne à l'autre, sans trop de complexes, et même souscrire à plusieurs de celles-ci en même temps. Bref, comme le rappelle Ion, ces jeunes vont chercher à « agir directement sur le cours des choses sans attendre la promesse des lendemains qui chantent » (2005, p. 25).

#### Les individualités et les identités multiples

Comme nous l'avons vu précédemment, le contexte actuel préside à redéfinir ce qu'est l'engagement des jeunes. Mais jusqu'où l'engagement, le sur-engagement et le désengagement de leurs prédécesseurs font-ils écran à l'émergence de ces nouvelles figures? Il semble évident que les jeunes d'aujourd'hui rejettent l'idée d'un engagement « modèle unique » et que les nouvelles formes qu'ils ont développées n'empruntent plus les seuls modèles qui ont caractérisé les engagements d'antan. De plus, ils refusent de se cantonner à une seule étiquette.

Pour le moment, le visage qu'empruntent ces nouvelles configurations, que je nomme les engagements

du « temps présent », donne à voir une multiplicité de courants et de formes qui s'expriment en même temps, où la « stratification de l'expérience »<sup>1</sup> engagée, tant individuelle que collective, est singulière et plurielle, formée et traversée à la fois de ce qu'ont été les modes d'engagements d'hier et de ce qu'ils sont devenus aujourd'hui dessinant ainsi les contours des formes que prennent les identités individuelles et les identités collectives, en mettant à l'avant-scène des nouveaux modes d'engagements qui en sont « à se penser en terme de "Nous" différencié constitué sur la base de "Je" complexe » (Lamoureux, 1996, p. 280).

Voilà, il me semble, l'horizon sous lequel plusieurs des jeunes tentent d'exprimer et de vivre leurs appartenances et leurs engagements maintenant.

#### Sources

Ion, J. (2005). Quand se transforment les modes d'engagement dans l'espace public. Dans V. Becquet & C. Linares (dir.), *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires* (pp. 23-33). Paris : L'Harmattan.

Lamoureux, D. (1996). Féminins singuliers et féminins pluriels. Dans M. Elbaz, A. Fortin & G. Laforest (dir.), *Les frontières de l'identité : modernité et post-modernisme au Québec* (pp. 270-286). Québec et Paris : Presses de l'Université Laval et L'Harmattan

<sup>1</sup> L'expression « stratification de l'expérience » retenue ici, a été développée par Karl Mannheim dans son ouvrage *Le problème des générations, 1928*, traduit et publié en français en 1990 aux Éditions Nathan.

L'« action » est donc le moteur de ces nouvelles configurations. L'action directe, les actions de résistance créatrice, la désobéissance civile, les actions non violentes représentent quelques-unes des formes qu'elles prennent. Certains manifestent leur enthousiasme d'être des groupes d'action politique plutôt que des groupes de pression, d'autres vont plutôt souscrire aux mouvements pacifiste ou féministe alors que pour d'autres, c'est la bannière anarchiste qui les rejoint.

#### CYCLES DE CONFÉRENCES DE L'OJS

Chaque trimestre, l'OJS organise une série de conférences-midi autour d'un thème se rapportant aux jeunes.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : [www.obsjeunes.qc.ca](http://www.obsjeunes.qc.ca)



Observatoire  
Jeunes et Société

INRS

## Document 3



En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0234 du 7 octobre 2012 page 15682  
texte n° 6

### Décret n° 2012-1132 du 5 octobre 2012 approuvant la charte du sapeur-pompier volontaire

NOR: INTE1235000D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/10/5/INTE1235000D/jo/texte>  
Allas: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2012/10/5/2012-1132/jo/texte>

Publics concernés : sapeurs-pompiers volontaires.

Objet : approbation de la charte du sapeur-pompier volontaire.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : la charte approuvée par le décret rappelle les valeurs du volontariat et détermine les droits et les devoirs des sapeurs-pompiers volontaires. Elle définit le rôle du réseau associatif des sapeurs-pompiers dans la promotion, la valorisation et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers volontaires. Cette charte devra être signée par tout sapeur-pompier volontaire lors de son premier engagement.

Références : ce texte est pris pour l'application de l'article 3 de la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique codifié à l'article L. 723-10 du code de la sécurité intérieure. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 723-10 ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'avis de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours en date du 18 septembre 2012,

Décète :

#### Article 1

Est approuvée la charte du sapeur-pompier volontaire prévue à l'article L. 723-10 du code de la sécurité intérieure susvisé annexée au présent décret.

#### Article 2

L'intéressé signe, devant l'autorité de gestion dont il relève, la charte mentionnée à l'article 1er.

#### Article 3

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

#### ► Annexe

##### A N N E X E CHARTRE NATIONALE DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE Préambule

Les sapeurs-pompiers sont des acteurs indispensables dans la sécurité nationale à laquelle concourent la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité économique.  
Le sapeur-pompier joue un rôle essentiel dans la sécurité civile qui a pour objet la prévention des risques

de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

La loi rappelle, à cet égard, que les missions de sécurité civile sont assurées principalement par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours, qui assurent un maillage complet du territoire, propre à garantir l'efficacité des secours.

Principal acteur de la communauté des sapeurs-pompiers, le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la société. Il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels. Il contribue ainsi, directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toute nature confiées aux services d'incendie et de secours ou aux services de l'Etat qui en sont investis à titre permanent conformément aux dispositions créées par la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers et la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Par là même, il est un acteur à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui agissent de manière coopérative et complémentaire avec lui.

L'activité de sapeur-pompier volontaire repose sur le volontariat et le bénévolat.

Par son engagement, le sapeur-pompier volontaire prend part dans le cadre des principes de la Constitution de la République française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide.

La charte nationale du sapeur-pompier volontaire a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer les droits et les devoirs du sapeur-pompier volontaire. Cette charte définit, par ailleurs, le rôle du réseau associatif des sapeurs-pompiers dans la promotion, la valorisation et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers volontaires.

Lors de son premier engagement, cette charte est signée par le sapeur-pompier volontaire.

Toute personne, qu'elle soit ou non en activité et quelle que soit son activité professionnelle, peut devenir sapeur-pompier volontaire, sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement :

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité au sein du corps (départemental, communal ou intercommunal ou du service de l'Etat investi à titre permanent des missions de sécurité civile) de..... et à avoir un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier,

En tant que sapeur-pompier volontaire, je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'engage, par ailleurs, à acquérir et maintenir les compétences nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.

En tant que sapeur-pompier volontaire, j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je respecterai toutes les victimes dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je ferai preuve de discrétion et de réserve dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.

En tant que sapeur-pompier volontaire, je participerai aux cérémonies publiques et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.

Le sapeur-pompier volontaire a droit à une formation initiale et continue afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.

Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif :

Le réseau associatif, fondé sur des structures locales, départementales, régionales et nationales, permet de favoriser et de resserrer les liens qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.

Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.

Le réseau associatif veille également aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers, au respect des valeurs dont les sapeurs-pompiers sont porteurs et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice.

Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Fait le 5 octobre 2012,

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,  
Manuel Valls



# ENGAGEMENT PARTICIPATION

En 2018,

# 36 %

des jeunes de 18 à 30 ans  
participent aux activités  
d'une association.

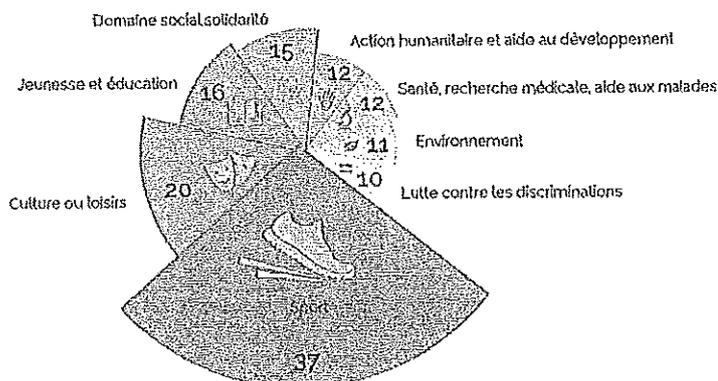
Fréquence de participation bénévole au sein  
d'une association ou d'une autre organisation  
(parti politique, syndicat, etc.)

12 % à une période précise de l'année.

9 % quelques heures chaque mois  
tout au long de l'année.

15 % quelques heures chaque semaine  
tout au long de l'année.

Principaux domaines des associations où les jeunes de 18-30 ans sont bénévoles  
en 2018. (en %)



Lecture : 37 % des jeunes qui sont bénévoles dans une association s'engagent dans le domaine du sport.  
Champ : France entière, jeunes âgés de 18 à 30 ans donnant de leur temps bénévolement à une association au moins à une période précise de l'année ou à l'occasion d'un événement.  
Source : INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

En 2018, au cours des douze derniers mois,

43 % des jeunes ont signé  
une pétition ou défendu une cause  
sur internet, un blog, ou un réseau social.



15 % ont participé  
à une manifestation, une grève  
ou occupé des lieux.



Champ : ensemble des jeunes âgés de 16 à 30 ans  
Source : INJEP-CREDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

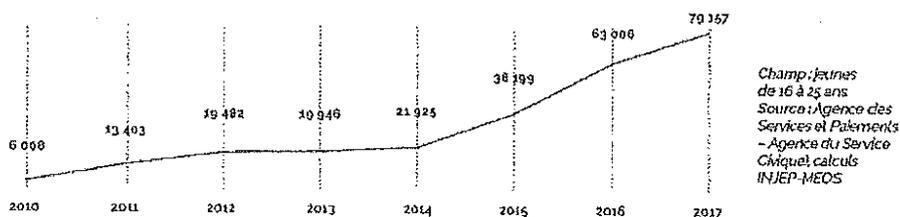
## SERVICE CIVIQUE

En 2017,

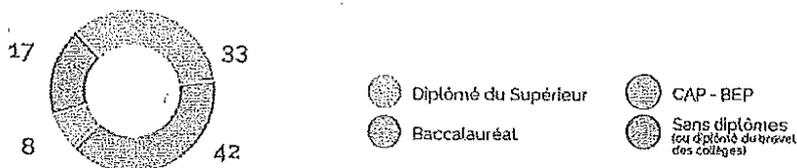
**79 157** jeunes

ont débuté une mission de Service Civique  
dont 59 % de femmes.

Évolution du nombre de jeunes entrés en Service Civique dans l'année, (en nombre)



Formation initiale des volontaires du Service Civique en 2017. (en %)



Lecture : 8% des volontaires du Service Civique ayant débuté leur mission en 2017 ont un niveau CAP-BEP.  
Champ : volontaires du Service Civique.  
Source : Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique - calculs INJEP-MEOS

# L'engagement des jeunes

Au-delà des lamentations sur la montée de l'individualisme des jeunes ou de leur mise en images dans les mouvements dits des « indignés », qu'en est-il de leurs engagements, aujourd'hui ?

Jacques IOM, sociologue, ancien directeur de recherche au CNRS<sup>\*</sup>, et François MAGUIN, historien, président de l'Université de la vie associative<sup>\*\*</sup>

\* L'Ion vient de publier *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, 2012.

\*\* L'Université de la vie associative a été fondée en 2000, par des universitaires et des militants d'éducation populaire, au sein de l'université Jean Monnet, à Saint-Étienne.

**A**près une très rapide présentation générale sur la place des jeunes dans les groupements intervenant dans l'espace public, il convient d'examiner plus en détail quelques caractéristiques de la jeunesse associative, et d'indiquer comment ces engagements doivent être compris à travers les processus actuels de socialisation.

## Des jeunes aussi engagés que les adultes

Même s'il convient de manier avec prudence cette catégorie fourre-tout de « jeunes », tout comme les données statistiques existantes, on peut toutefois, a minima, s'accorder sur quelques indices. Les jeunes sont évidemment moins présents que les adultes dans les syndicats. Par contre ils ne sont guère moins nombreux que ces derniers dans les partis, et marquent plutôt, contrairement à bien des discours plaintifs, un intérêt croissant pour le politique<sup>(1)</sup>. Ils ont d'ailleurs tendance, sur ce plan, à plutôt se situer aux extrêmes<sup>(2)</sup>. Surtout, ils sont tout autant que leurs aînés dans les associations, alors même que les modes d'organisation qu'ils tendent à privilégier les font souvent échapper aux statistiques. En effet, refus du formalisme juridique, mise en cause des modes de délégation, mais aussi réticence envers des engagements de longue durée apparaissent comme des caractéristiques majeures de l'engagement des jeunes. Nous y reviendrons. On peut également noter que leurs engagements, outre dans les activités sportives, se font majoritairement dans deux domaines principaux. D'abord – et en cela leurs pratiques ne diffèrent guère de celles des adultes – ils investissent les secteurs du social, de l'environnement et de l'aide internationale ; dans les trois cas, la visée est de l'ordre de l'idéalisme pragmatique. Dans un contexte de crise, le temps est moins à changer le monde qu'à en réduire les risques et rechercher des résultats concrets, même minimes. Les jeunes sont idéalistes, certes, mais surtout soucieux d'agir efficacement. Il faut noter d'ailleurs qu'ils excellent à doubler une perspective critique d'une forte dimension ludique. Ce que montre le développement récent de groupements où ils sont majoritaires, tels que « Sauvons les riches », la Brigade activiste des clowns (Bac), les « manif de droite », etc. Ensuite, et de façon nettement plus spécifique, on retrouve les jeunes dans les secteurs artistiques et culturels, où d'ailleurs cette dimension ludique, festive, est évidemment souvent très présente. Sans d'ailleurs que, dans ces cas, l'engagement ne soit forcément indépendant de perspectives professionnelles. Cela étant dit, qui sont ces groupements ? Bien de leurs caractéristiques nous paraissent illus-

trer les modes d'engagement de la jeunesse contemporaine. Les associations qui ont pu être rencontrées<sup>(3)</sup> sont peu visibles, et souvent même inconnues des services comme des instances associatives. Les jeunes affirment d'ailleurs leur volonté d'indépendance vis-à-vis du tissu associatif local qui pourrait les soutenir, et notamment vis-à-vis des équipements issus de l'éducation populaire. De l'autre côté, les fédérations et les associations d'éducation populaire tiennent sur ces associations un discours ambigu. Elles célèbrent la présence des jeunes comme une preuve de leur vitalité, mais définissent leur intervention auprès d'eux comme essentiellement normative : apprendre la loi de 1901, la démocratie, les conduire à plus de structuration, mais en ne s'intéressant peut-être pas assez aux voies nouvelles d'un « être ensemble », qu'ils expérimentent.

Les jeunes, quant à eux, dénoncent un fonctionnement lourd et inquisitoire, éloigné de leurs attentes, et notamment de la conception égalitaire de leur mode de fonctionnement. Ils expriment aussi leur crainte d'être récupérés. On soupçonne volontiers les aînés de vouloir normaliser projet et fonctionnement, imposer adhésion et contractualisation.

## Quand les « je » rencontrent les « nous »

On sait que les jeunes s'investissent généralement peu dans les organes de gestion des associations, préférant les tâches concrètes de terrain.

Les associations de jeunes enquêtées ont fréquemment un fonctionnement plutôt informel, d'ailleurs souvent servi par leur

(1) Voir les enquêtes menées sur les trente dernières années : *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, sous la direction d'Olivier Cabland et de Bernard Roudet, Injep, La Documentation française, 2012.

(2) Anne Muxel, *Avoir 20 ans en politique*, Seuil, 2010.

# aujourd'hui



© PHOTO: RICHIEUF ROUGE, MITO

petite taille. Il y existe, dans une volonté aussi bien affective que démocratique, un certain flou des institutions<sup>(4)</sup>. Bureau et CA sont souvent confondus, et l'ouverture à tous transforme les réunions en AG. Les postes de responsabilité sont à durée limitée. Les coprésidences, courantes.

Cependant, certains, soucieux d'efficacité, mettent en place une organisation plus fine. Ce sont des commissions, des responsables de tel ou tel aspect des activités, ou des relations contractualisées<sup>(5)</sup>.

La communication interne et externe est le point fort de toutes ces associations de jeunes, génération oblige. Les convocations, comptes rendus, échanges, informations s'effectuent par mails ou par réseaux sociaux, faisant fonc-

*La «vraie vie»,  
c'est le collectif réuni.  
Lieu de recueil,  
et de partage, il est aussi  
celui de la démocratie,  
de l'égalité,  
et de la solidarité.*

tionner, de manière virtuelle, l'association en continu. Ces modalités lui permettent de s'ouvrir à un réseau national, voire international, et de garder le contact avec tous. Un autre support prisé, c'est l'image (photos et vidéos), qui reflète l'identité de l'association, concourt à sa cohésion et à sa reconnaissance extérieure<sup>(6)</sup>.

Ces techniques permettent de rapidement se connaître, de favoriser des coopérations horizontales. Ainsi, sur un territoire local, peut se mettre en place un conglomérat d'associations aux projets différents mais proches, qui va permettre un travail commun. Cet esprit d'ouverture contrôlée peut également se traduire par la constitution de collectifs, de regroupements éphémères qui échangent des informations, mutualisent des moyens ou collaborent sur un projet précis.

L'utilisation d'internet relève simplement d'une attitude pragmatique. Il est un outil de bon sens, un moyen de pallier aux éloignements, mais il ne remplace jamais la « vraie vie ».

La « vraie vie », c'est le collectif

(3) L'analyse qui suit prend appui sur le séminaire dit « Nouvelles associations culturelles » qui, au sein de l'Université de la vie associative (université Jean Monnet, Saint-Etienne), s'est intéressé aux formes d'engagement associatif des jeunes, notamment dans le milieu culturel. Durant les années 2009-2012, ont été rencontrées une dizaine d'associations de la grande région stéphanoise, regroupant des jeunes de 16 à 35 ans, étudiants, lycéens, jeunes chômeurs : groupes de musique, de jeux de rôle, de danse, d'organisation de spectacles, etc. Divers secteurs étaient ainsi représentés, ainsi que la responsabilité des Juniors associations de la ligue de l'enseignement. Cet échantillon ne prétend pas représenter l'ensemble des associations, mais seulement insister sur certaines caractéristiques de ces groupements, qui nous semblent révélateurs de changements en cours.

réuni. Lieu de réconfort et de partage, il est aussi celui de la démocratie et de l'égalité, et, toujours affirmée, de la solidarité. Autant les jeunes revendiquent de parler en nom propre, se défient de tout mécanisme de délégation, autant, simultanément, ils aiment se retrouver ensemble.

Ceci explique le fonctionnement en «tribu», où se trouvent partagées les activités associatives, mais aussi des moments de loisirs. On va au cinéma, on organise des soirées, on part en vacances ensemble, même si ces pratiques diminuent avec l'âge et les changements dus à la vie active et familiale.

Si, au début du regroupement, les aspirations associatives sont implicites, car elles lient, en fait, un groupe déjà soudé par des expériences communes, cette absence d'affirmation peut poser des problèmes lorsque le collectif s'enrichit de nouveaux membres; d'où cette nécessité d'une période probatoire, mais aussi de la mise en place d'un règlement ou de procédures, souvent initiés par les fondateurs. Un déséquilibre entre anciens et nouveaux membres ne produit pas toujours un conflit, mais traduit un rapport paradoxal dans l'idée de l'avenir de l'association. On veut rester maître de sa création, de sa « chose », et en même temps on s'inquiète de sa continuité et sa survie.

### Les associations, un tremplin ?

On peut repérer des stratégies diverses pour construire cette relève. Transmission familiale, annulation des responsabilités, cooptation à l'intérieur du groupe des fondateurs, recrutement volontariste d'un groupe de «petits» que l'on forme, tuilage ou coresponsabilités pour mettre en place une nouvelle génération de responsables sont les réponses nées de cette conscience aiguë des risques de vieillissement ou d'extinction.

*Il importe de relayer les pratiques d'engagement des jeunes à la phase d'indétermination de plus en plus longue qui caractérise cette période de la vie, dans un double contexte: de précarisation croissante, et de valorisation de la singularisation de soi.*

(1) «A moi dira, je ne pourrai pas affirmer que je suis à jour de mes cotisations.» (Fanny, présidente d'une association de loisirs des jeunes)

(5) «On en avait assez des gens qui profitent de l'association pour faire du tourisme. On a mis en place un système de contrat annuel. Tous les ans, on demande aux participants de choisir une forme d'engagement, membres du bureau, membre actif permanent, membre actif ponctuel, qui définit pour chacun ses droits et ses devoirs. Une réunion en fin d'année permet de faire le point sur l'engagement futur de chacun, et le projet souhaité.» (Paul, humanitaire)

(6) «Depuis qu'on a mis notre vidéo sur Youtube, lorsque nous arrivons dans un jeu, les gens nous situent tout de suite, en voyant nos costumes et nos armes, et on discute entre passionnés.» (Sylvie, participante à des jeux de rôles)

Dans le contexte actuel de précarité et d'incertitude professionnelle, la question de la place et de l'intégration des jeunes apparaît centrale dans ces associations. Ces dernières sont donc souvent vécues comme des terrains d'expérimentation, l'occasion d'apprendre et de faire, voire de se frotter à la vie active et de tester un projet du point de vue économique, sans prendre trop de risques.

Par leur origine, ces projets sont souvent porteurs d'une plus-value sociale et citoyenne, de rapports humains innovants, et vont par exemple chercher références et aspirations dans l'économie sociale et solidaire. D'autres d'associations, moins ambitieuses, pratiquent une activité économique modeste: donner des cours, organiser des événements, y participer... Mais il existe tout autant le refus de créer des emplois dans l'association, car le choix du salarié risquerait de mettre en péril la notion d'égalité des membres et, par là, l'existence du collectif.

### Socialisation et engagement des jeunes

Individuellement, ces expériences peuvent donner l'occasion à des jeunes de reprendre confiance en eux, de faire leurs preuves, et même d'accéder à l'emploi en valorisant vécu et compétences acquises. Les aptitudes à la responsabilité, la communication, le travail d'équipe, la capacité à concevoir et à réaliser un projet sont des qualités appréciées dans les entreprises. On sait que nombreuses sont d'ailleurs aujourd'hui les formations, y compris de très haut niveau, qui valorisent des insertions associatives. Mais, plus fondamentalement, ce qu'offre surtout l'association, c'est une certaine reconnaissance sociale, voire un regain d'estime de soi.

Plus généralement, il importe de relayer les pratiques d'engagement des jeunes à la phase d'indé-

termination de plus en plus longue qui caractérise aujourd'hui cette période de la vie, dans un double contexte: de précarisation croissante, d'une part; de valorisation de la singularisation de soi, d'autre part. La pratique associative prend alors sens dans cet environnement qui fait se multiplier les épreuves, alors que les identités personnelles sont de moins en moins aisément définissables.

Or cette période se caractérise de plus en plus par la prédominance des liens horizontaux sur les liens verticaux hérités des appartenances familiales. La culture des pairs tend à se substituer à celle des pères. L'affaiblissement des mouvements de jeunesse s'inscrit par exemple dans ce cadre, de même que le moindre attrait des grandes fédérations traditionnellement organisées sur un mode pyramidal.

Il importe, en conséquence, d'analyser à nouveaux frais les conditions de la socialisation politique des jeunes. La penser moins en termes d'héritage qu'à travers le vécu des expériences. Quand s'affaiblissent les appartenances géographiques, familiales, religieuses, quand viennent à faire défaut les statuts conférés notamment par l'emploi, les épreuves de la vie courante sont autant d'occasions d'essayer de trouver une place dans le monde social. Simultanément, et alors même que le monde associatif a coupé le cordon ombilical qui le reliait à la sphère politique instituée, il faut donc penser le politique dans l'ordinarité des actes quotidiens. Au contraire d'une citoyenneté imaginée dans un cadre national à partir d'un arrachement au vécu et au local, il faut faire place à une citoyenneté qui s'ancre dans les épreuves et les attachements de ce quotidien. L'engagement public s'avère indissociable des multiples engagements et expériences qui contribuent à se faire reconnaître. ●



## Comprendre l'Europe

# La politique européenne de la jeunesse

Synthèse | 06.01.2017

Comme pour les autres "compétences d'appui" de l'UE, l'action européenne en matière de jeunesse reste du ressort des Etats membres, mais l'Union peut appuyer leur action. Les programmes d'échanges universitaires et scolaires sont un élément essentiel de la politique de la jeunesse. Tout comme les actions ciblées visant à promouvoir la conscience européenne et citoyenne, notamment par le biais de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes. Enfin, elle prend en compte la dimension de la jeunesse dans d'autres politiques, telles la lutte contre la discrimination et la santé. Pour la période 2010-2018, un cadre de coopération a été défini par la Commission européenne.



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

[Poursuivre](#)

[En savoir plus](#)

## Les grandes étapes de l'Europe de la jeunesse

### Comprendre l'Europe

C'est en 1988 que la Commission européenne adopte son premier programme destiné aux jeunes, intitulé "Jeunesse pour l'Europe". Ce dernier vise à promouvoir les échanges et la mobilité des jeunes. En 1996, l'exécutif européen prolonge son action, par le biais d'un programme relatif au service volontaire européen (SVE), permettant à des jeunes, issus principalement de milieux défavorisés, de participer à des activités d'ordre social, environnemental ou culturel.

En avril 2000, ces deux programmes sont fusionnés au sein d'un nouvel instrument, le programme "Jeunesse", adopté pour une période de 6 ans. En 2001, à travers un livre blanc visant à encore renforcer son action dans ce domaine, la Commission européenne invite les Etats membres à développer la coopération concernant quatre axes prioritaires pour la jeunesse : la participation, l'information, les activités de volontariat, ainsi qu'une meilleure compréhension et connaissance de la jeunesse.

Sur la base de ces consultations, un "Pacte européen de la jeunesse" est proposé puis adopté par le Conseil européen en mars 2005. L'objectif principal est d'améliorer l'instruction, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes Européens, tout en facilitant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Le traité de Lisbonne de 2009 ne changera pas la nature de la politique européenne de la jeunesse. Il est en effet simplement précisé que l'Union vise "à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe" (article 165 du traité sur le fonctionnement de l'UE – TFUE), tandis que le rôle du Parlement européen dans ce domaine est accru. Ce dernier agira désormais en matière de jeunesse selon la procédure de codécision comme pour la majorité des domaines. A cela s'ajoute tout de même qu'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire est constitué dans le but "d'établir un cadre pour des contributions communes des jeunes Européens aux actions d'aide humanitaire de l'Union" (article 214 du TFUE).

La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, en vigueur jusqu'en 2018 a été adoptée par le Conseil le 27 novembre 2009. Ses

objectifs sont d'élargir et d'améliorer les possibilités offertes aux jeunes et permettant d'améliorer votre expérience utilisateur, de promouvoir la citoyenneté active,

l'intégration sociale et la solidarité.



Depuis novembre 2014, le savoir plus

En 2013, les Européens se sont entendus sur la création d'une Garantie jeunesse, devant assurer que tous les jeunes de moins de 25 ans puissent avoir accès à une offre d'emploi de qualité, d'une formation, d'un apprentissage ou d'un stage dans les quatre mois après leur perte d'emploi ou la fin de leurs études. Depuis janvier 2014, selon la Commission européenne cette Garantie jeunesse a bénéficié à 14 millions de jeunes Européens, dont 9 millions ont accepté une offre d'emploi. Le coût de cette initiative s'élève à 21 milliards d'euros par an pour l'ensemble des pays de la zone euro, estime l'Organisation internationale du travail (OIT). Victime des restrictions budgétaires et de l'étroitesse du budget communautaire en 2016, la Garantie jeunesse sera abondée de 500 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2017.

## Erasmus+

Depuis 2014 et à la suite de l'accord trouvé en juin 2013 entre le Parlement et le Conseil, "Erasmus+" devient le seul programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Organisé sous un cadre pluriannuel, Erasmus + réunit, pour la période 2014-2020, le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le programme "Jeunesse en action" et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés).

Le budget du programme Erasmus + s'élève à 14,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020 (en augmentation de 40% par rapport à l'exercice précédent). Sur cette somme, 77,5% sont alloués au secteur de l'éducation et de la formation, 10% à la jeunesse, 3,5% au mécanisme de caution pour les prêts étudiants, 3,4% aux subventions aux agences nationales, 1,9% aux activités de l'Institut Jean Monnet, 1,9% aux frais administratifs et 1,8% au sport.

Erasmus+ se décline en trois actions clés :

- la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage (il s'agit là des programmes de mobilité des étudiants, des jeunes en formation professionnelle ainsi que des enseignants) ;
- la coopération et le partenariat pour l'innovation et le partage d'expériences (ce volet comprend plusieurs secteurs de l'enseignement plus

scolaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, et différents types de partenariat : par exemple, la coopération internationale avec les pays tiers et les coopérations entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises) ;

▪ enfin, le soutien à la réforme des politiques, notamment par le biais de deux actions spécifiques : l'initiative Jean Monnet et la coopération dans le domaine du sport.

## Les actions dans le domaine de jeunesse

Les actions dans le domaine de la jeunesse ne portent pas uniquement sur les questions d'éducation. Elles souhaitent également contribuer à la mobilité, l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'au développement de la citoyenneté active des jeunes au sein de l'Union européenne, tout en facilitant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

### Le rôle accru du Parlement européen

En 2008, pour promouvoir les projets européens des jeunes, le Parlement a créé le Prix Charlemagne pour la jeunesse européenne. Il récompense des projets qui encouragent la compréhension européenne et internationale, le développement d'un sentiment commun d'identité et d'intégration européennes et présentent des exemples concrets d'Européens parvenant à vivre ensemble. En janvier 2013, le Parlement a adopté une résolution soutenant fortement l'initiative des dispositifs de garantie pour la jeunesse. En outre, l'institution de Strasbourg

Le "Pacte européen pour la jeunesse" de 2005 établit des principes communs visant à créer des perspectives pour les jeunes. Il reconnaît le droit des jeunes à participer à la société au même titre que les autres citoyens, en bénéficiant des mêmes chances dans tous les domaines : enseignement et formation de qualité, services de recherche d'emploi, emplois correspondant à leurs qualifications, prestations de sécurité sociale, logement.

La Commission a par ailleurs appelé les Etats membres à faire des jeunes des acteurs de cette politique par le biais de consultations sur l'élaboration et le suivi de la mise en application.

Annoncé par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, lors de son discours sur l'état de l'Union de septembre 2016, le Corps européen de solidarité a été lancé trois mois après et doit être opérationnel dès que possible. Destiné aux 18-30 ans, ce Corps doit faciliter

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour améliorer votre expérience de navigation, analyser l'utilisation de notre site, et nous aider à améliorer nos services. [En savoir plus](#)

Poursuivre

soutenant les politiques de la jeunesse. **Comprendre l'Europe** l'engagement des jeunes au niveau européen dans des domaines tels que l'exclusion sociale, l'insertion des migrants, ou encore l'aide aux personnes âgées. Une expérience longue à l'étranger devant renforcer l'employabilité des jeunes sur le marché du travail, estime la Commission européenne, qui espère atteindre le seuil des 100 000 participants d'ici 2020.

## La protection des droits de l'enfant et de l'adolescent

La protection des droits des enfants est l'une des priorités de la Commission européenne. Le traité sur l'Union européenne de 2009 prend en compte l'ensemble des principes contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le 15 février 2011, la Commission a adopté une communication intitulée "Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant". Dans ce texte, l'exécutif européen réaffirme le fort engagement de toutes les institutions européennes et de tous les Etats membres en faveur de la promotion, de la protection et du respect des droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'Union qui s'y rapportent, et de la traduction de cet engagement par des résultats concrets. Dorénavant, les politiques de l'Union qui auront des répercussions directes ou indirectes sur les enfants devront être élaborées, mises en œuvre et supervisées dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, tel qu'inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE).

Le Parlement européen travaille également pour protéger les droits des enfants et des adolescents. Constatant que 100% des jeunes européens âgés de 9 à 16 ans utilisent l'ordinateur pour jouer ou pour faire leurs devoirs et 50% des jeunes entre 11 et 16 ans déclarent s'exprimer mieux en ligne que dans la vie réelle, les députés européens ont adopté une résolution le 20 novembre 2012. Dans ce texte, les eurodéputés demandent aux Etats membres de fournir des efforts supplémentaires pour lutter contre les contenus illicites et préjudiciables et assurer une utilisation à moindre risque des ressources en ligne.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

[Poursuivre](#)

[En savoir plus](#)



Analyse

## Climat : la réplique jeune

Par Nelly Didelot — 14 février 2019 à 20:46

La marche de la jeunesse pour le climat, le 31 janvier à Bruxelles. Photo Sébastien Van Mallegghem

**Un peu partout en Europe, lycéens et étudiants se mobilisent pour des politiques d'ampleur en faveur de l'environnement. En France, premier tour de chauffe ce vendredi avec une journée de grève, sans l'aide de syndicats ni d'ONG.**

- Climat : la réplique jeune

Alors que le mois de janvier a vu s'accumuler les mauvaises nouvelles climatiques, entre accélération de la fonte des calottes glaciaires et des neiges himalayennes et confirmation que 2018 avait été la quatrième année la plus chaude de l'histoire, la seule éclaircie est venue des jeunes. Emboitant le pas à la Suédoise Greta Thunberg et sa grève scolaire pour le climat, les élèves belges et suisses âgés de 12 à 18 ans ont décidé de sécher massivement et régulièrement les cours pour alerter leurs dirigeants sur l'urgence climatique, avant d'être rejoints la semaine dernière par plusieurs milliers de lycéens hollandais. Si l'on prend en compte des mouvements plus épars, en Allemagne ou en Australie notamment, 70 000 jeunes font grève pour le climat chaque semaine dans 270 villes, selon un décompte du *Guardian*. Un chiffre promis à augmenter grâce aux Français et Britanniques qui entrent à leur tour dans la danse ce vendredi, avec une première journée de grève qui devrait ensuite suivre un rythme hebdomadaire.

Dans chaque pays, la mobilisation s'est inscrite dans un contexte particulier. Les jeunes Belges veulent peser sur les élections fédérales de mai, tandis que le mouvement australien est né de l'opposition à l'ouverture d'une nouvelle mine de charbon. Mais partout, les moyens d'action sont les mêmes. Au-delà du choix très symbolique de la grève scolaire - qui proclame haut et fort que l'avenir éducatif et professionnel compte bien peu si les conditions d'une existence viable ne sont plus assurées -, ces mouvements sont tous spontanés, horizontaux, plus ou moins acéphales et nés grâce aux réseaux sociaux. De Bruxelles à Lausanne, les mêmes slogans barrent les pancartes : «*Ta planète, tu la préfères bleue ou bien cuite ?*» ou «*Les dinosaures aussi pensaient qu'ils avaient le temps*». Les jeunes grévistes ont conscience de s'attaquer à un problème international, qui ne pourra être résolu qu'à l'échelle mondiale. «*On fait tous des efforts au quotidien pour polluer moins, mais maintenant on a compris qu'il faut des modes d'action collectifs si on veut des changements d'ampleur. C'est ce qu'on réclame*», explique Piero Amand, 18 ans, cofondateur de Génération climat, un mouvement belge né avec les premières grèves scolaires.

## Désobéissance civile

*« Cette génération est la première à vraiment souffrir des dérèglements climatiques et la dernière à pouvoir agir, ce qui sécrète une forme d'angoisse »,* estime Victor Kristof, président de Swiss Youth for Climate, une association qui réunit des jeunes déterminés à agir pour l'environnement. Une étude de l'université de Gand publiée en janvier indique que la question environnementale est le premier sujet de préoccupation des Belges de 18-25 ans, quand elle n'est que le septième pour les plus de 50 ans. *« Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les jeunes ne sont pas nihilistes du tout. Ils croient encore aux possibilités de sauver le climat, à notre capacité d'action collective. Plus que les adultes, ce sont eux qui s'inscrivent dans la longue durée »,* souligne Sylvain Wagnon, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Montpellier.

Au-delà des grèves scolaires, les jeunes semblent aujourd'hui former le cœur des mouvements écologistes. Un collectif de sociologues, Quantité critique, mène depuis septembre une étude, encore en phase exploratoire, sur le profil des manifestants climatiques en France. *« Les moins de 26 ans représentent la population la plus déterminée à se mobiliser pour le climat. Plus les manifestations sont petites, plus les jeunes en représentent une part importante, explique Maxime Gaborit, chargé de cours à Sciences-Po et membre du collectif. A la dernière mobilisation pour le climat à Paris, "l'Agora" du 27 janvier, les moins de 26 ans formaient 33% des manifestants d'après notre échantillon. »*

### A lire aussi *En France, une mobilisation étudiante encore verte*

Plus motivés, les jeunes sont aussi plus radicaux. *« Leur registre d'action joue sur l'émotionnel, mais leurs revendications sont très claires, analyse Stéphane Canetta, porte-parole de Greenpeace Suisse. En Suisse, leurs exigences, par exemple sur les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, sont plus drastiques que celles des ONG. »* Les jeunes grévistes pressent pour un changement immédiat et de grande ampleur. Et certains sont plus politisés que d'autres. *« On pense qu'on ne pourra pas résoudre la crise climatique sans changer notre modèle de société consumériste. Parler de croissance verte, pour nous, c'est antithétique »,* explique Piero Amand, de Génération climat, qui se veut la voix de l'écologie radicale au sein du mouvement belge. *« Mais ce n'est pas du tout le message le plus répandu dans les manifestations, qui est moins politique, plus sur le registre "on a des preuves scientifiques des dégâts qui s'annoncent et des moyens de lutter, maintenant il faut que vous, politiques, vous en empariez". »* Le choix de la grève scolaire, revendiquée comme de la désobéissance civile, est lui aussi révélateur. *« En France, la désobéissance civile est acceptée quasi unanimement par les militants climatiques que nous avons interrogés, mais les moins de 26 ans sont prêts à aller plus loin, ils acceptent les dégâts matériels justifiés par la cause climatique - à 66 %, contre 50 % pour le reste des participants »,* explique Maxime Gaborit.

## Colombie

Les tentatives de poursuivre en justice les Etats pour les obliger à adopter des politiques climatiques plus ambitieuses se multiplient également. Dès 2015, 21 jeunes âgés de 10 à 21 ans, soutenus par l'ONG Our Children's Trust, ont porté plainte contre le gouvernement américain. Ils l'accusent de mettre en danger leurs droits constitutionnels, notamment à la vie, par son inaction climatique et son soutien aux industries fossiles. Le procès, déjà repoussé à plusieurs reprises, aurait dû s'ouvrir en octobre mais la Cour suprême, dominée par les conservateurs, a gelé la procédure. En Colombie, la plus haute instance juridique a, elle,

ordonné l'an dernier au gouvernement de mettre un terme à la déforestation, en lui rappelant son devoir de protéger la nature pour les générations futures, donnant ainsi raison à un groupe de 25 adolescents appuyés par l'ONG Dejusticia qui avaient attaqué l'État pour atteinte à leurs droits fondamentaux. Encouragés par cet exemple, sept mineurs portugais ont décidé de porter plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, après les incendies meurtriers qui ont ravagé leur pays cet été. Si toutes ces initiatives judiciaires ne sont pas couronnées de succès, elles représentent un moyen de peser sur les débats publics pour des jeunes qui ne sont souvent pas encore en âge de voter.

Faut-il voir dans ces «enfants du climat» l'émergence d'un mouvement écologique moins marqué politiquement et plus divers sociologiquement ? La mobilisation est trop récente pour que la réponse soit évidente, mais d'après les premiers résultats de l'étude de Quantité critique, ces jeunes n'ont pas un profil très distinct des manifestants des autres générations. *«Ce sont essentiellement des jeunes issus de milieux CSP +, engagés dans un parcours scolaire assez long, marqués à gauche et plutôt sur le créneau de l'écologie radicale»,* explique Yann Le Lann, coordinateur de l'étude et maître de conférence en sociologie à l'université de Lille.

### Etre pris au sérieux

Politisés ou non, les jeunes grévistes pour le climat font désormais face à deux défis majeurs. Il leur faut d'abord éviter la récupération de leurs mouvements, tout en les faisant vivre dans la durée. *«L'indépendance et le caractère non partisan et spontané de ces mouvements sont leur force première»,* juge Stéphane Canelta, de Greenpeace Suisse. *«C'est ce qui leur permet de secouer le monde politique et la société tout entière. Il faut absolument qu'ils puissent les préserver. Nous, associations instituées, n'avons pas à nous y impliquer.»* Les soupçons de manipulation ont rapidement suivi l'essor des grèves scolaires. En Belgique, la ministre flamande de l'Environnement a été contrainte à la démission le 6 février après avoir affirmé que les grèves étaient téléguidées par des organisations politiques. Dernièrement, c'est la Suédoise Greta Thunberg qui a été la cible d'attaques venues du milieu anarcho-écologiste, qui la soupçonnait d'être aux mains du *«capitalisme vert»*, après son invitation au forum mondial de Davos, dont les grands patrons se sont servis pour se donner bonne conscience.

Le second défi est d'être pris au sérieux par les dirigeants. Le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, a jugé *«fantastique»* la première journée de grève des lycéens à La Haye, tout en affirmant ne pas pouvoir demander des mesures climatiques plus ambitieuses à son gouvernement. En novembre, au tout début de la mobilisation des jeunes Australiens, le Premier ministre, Scott Morrison, avait affirmé que *«les écoles n'ont pas à être transformées en Parlements»*, et incité les élèves à passer moins de temps dans *«l'activisme»* et plus à étudier.

*«Les autres combats n'ont aucun sens si celui-là est perdu. D'après le dernier rapport du Giec, il nous reste à peine douze ans pour agir et éviter des changements climatiques irréversibles»,* martèle Adélaïde Charlier, 18 ans, co-organisatrice du mouvement belge Youth for Climate qui a lancé la grève scolaire. *«Vouloir nous renvoyer sur les bancs de l'école et penser que tout va s'arranger, voilà ce qui est irresponsable.»*

Nelly Didelot

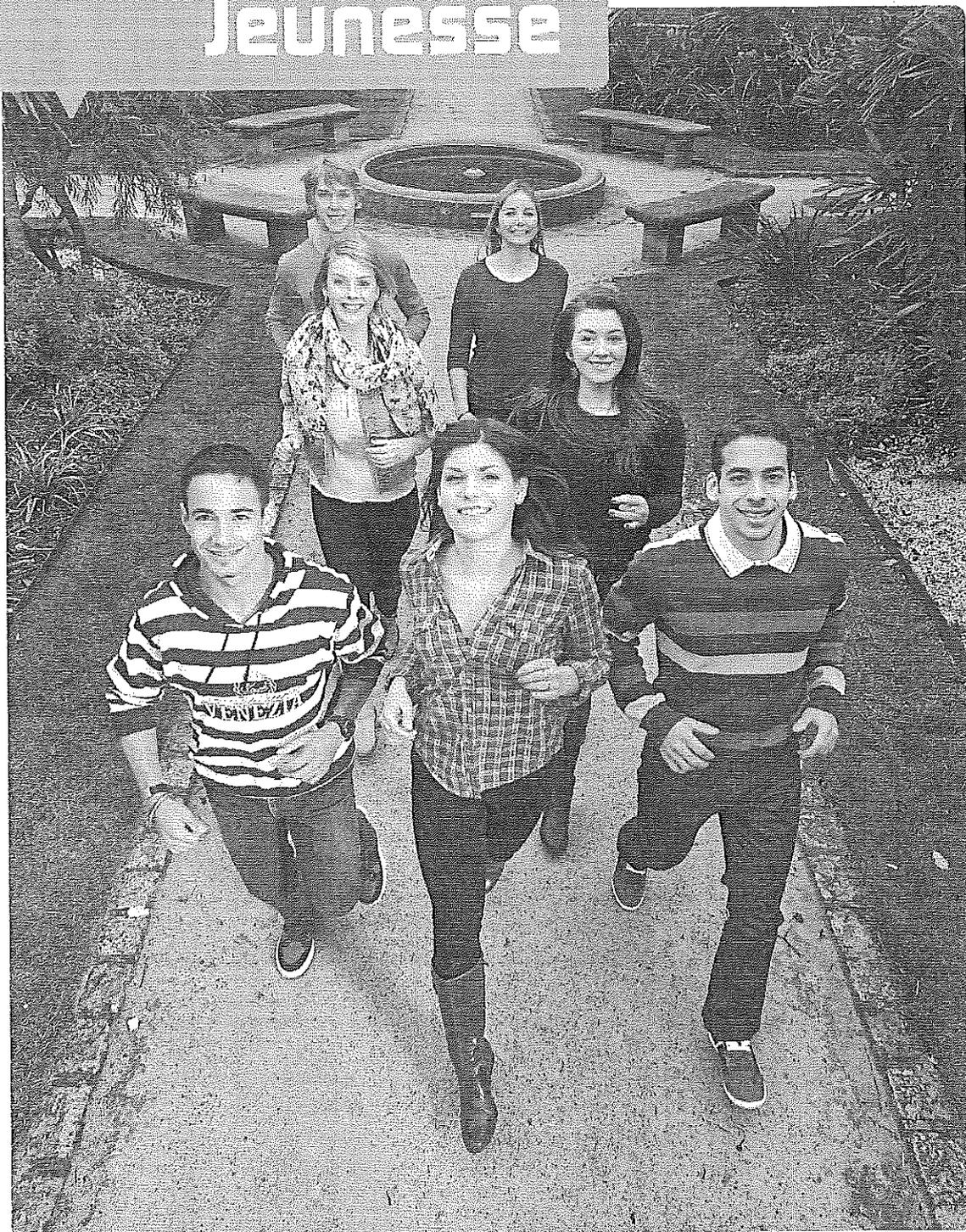
[https://www.liberation.fr/planete/2019/02/14/climat-la-replique-jeune\\_1709438](https://www.liberation.fr/planete/2019/02/14/climat-la-replique-jeune_1709438)



Projet emblématique

Le projet

Jeunesse



riche de sa jeunesse. Nous voulons être attractifs pour qu'elle augmente en nombre et en présence. Elle constitue un atout. Elle est notre avenir. Elle lui donne du dynamisme et de l'attractivité.

Nous chercherons à faire « avec » les jeunes, autant que « pour » les jeunes, et pour améliorer les modalités d'accompagnement nous chercherons à ce que celles-ci prennent appui sur les ressources propres des jeunes.

## 7 objectifs > 16 propositions opérationnelles

### Objectif 1

#### Mieux connaître les besoins des jeunes et leurs parcours, pour identifier les plus fragiles et adapter les politiques départementales

- ▶ Poursuivre le travail d'observation à l'échelle du département, en prenant appui sur les observatoires existants (collège, planification et éducation familiale, protection de l'enfance...).

Ce travail, initié dans le volet cohésion sociale des contrats de territoire a pour objectif de :

- croiser les données existantes au niveau du Conseil départemental, construire des analyses et partager ces éléments ;
- mieux connaître les initiatives locales menées en direction des jeunes et mieux appréhender les phénomènes sociaux liés à la jeunesse ;
- vérifier la complémentarité des politiques jeunesse départementales et territoriales ;
- s'assurer de l'adéquation entre politiques engagées, dispositifs mis en œuvre et besoins réels des jeunes. Les jeunes seront associés à ce travail.

- ▶ Lancer la réflexion sur la mise en place d'un observatoire jeunesse pour mieux définir les besoins des jeunes, sur la base de ces observations diversifiées.

→ En lien avec le projet emblématique « accès aux politiques publiques » et l'enjeu 5.1

### Objectif 2

#### Coordonner une meilleure prise en compte de la « jeunesse », comme une priorité à tous les niveaux de l'action publique

Les acteurs œuvrant en direction des jeunes sont multiples (parents, enseignants, animateurs, travailleurs sociaux...). Le besoin de coordination des actions est une constante et un soutien à la fonction de coordination s'avère nécessaire.

Trois axes sont proposés :

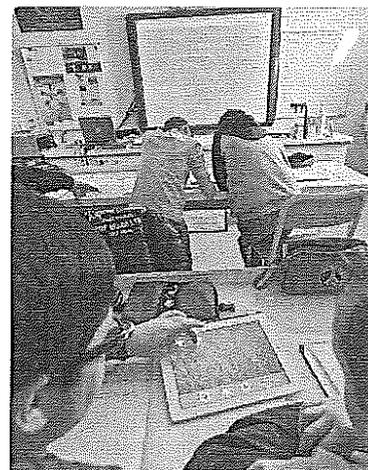
- ▶ Accompagner et contribuer à la structuration des politiques « jeunesse/prévention » à l'échelle des EPCI et à leur développement dans le cadre des volets cohésion sociale des contrats de territoire. Le Département poursuivra son soutien à l'exercice de cette fonction et engagera des rencontres autour de la jeunesse visant sa prise en compte à tous les niveaux d'action publique. Animer le réseau des coordonnateurs jeunesse des EPCI contribuera à ce soutien.

- ▶ Relancer le « Groupement interinstitutionnel jeunesse » (GIJ). Cette mobilisation du GIJ est nécessaire car la jeunesse est une préoccupation partagée (État, Région, Département, Caisse d'allocation familiale...). Les nombreuses politiques et les dispositifs doivent coexister de façon complémentaire et intelligente. Il sera fait en sorte de renforcer les partenariats, dont celui avec la CAF, afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, favoriser la qualité et la continuité des liens, et prévenir le décrochage des jeunes.

- ▶ Favoriser une démarche de coopération et de réseau qui facilite l'interconnaissance, la cohérence des aides et l'amélioration des pratiques.

Le réseau s'inscrit dans cette démarche, puisqu'il réunit les acteurs de l'écoute jeunes (4 points accueils écoute jeunes, 2 maisons des adolescents et le service d'écoute psychologique PASAJ, regroupés sous l'égide du Conseil départemental et de l'État - DDSC, ARS). Les interventions sont individuelles ou collectives. L'aide se concrétise par un accueil, un conseil, un accompagnement, voire une orientation. Les professionnels travaillent en partenariat avec les acteurs jeunesse locaux qui ont la connaissance des publics jeunes et des problématiques adolescentes sur les territoires.

→ Ces 3 propositions sont en lien avec les enjeux 5.1 et 5.2



### Objectif 3 Revisiter l'accompagnement des jeunes pour mieux répondre à leurs attentes

En proximité, les modalités d'accompagnement des jeunes sont diverses (accompagnement éducatif, aide financière, accompagnement visant l'insertion...). Si les professionnel.le.s des différentes institutions échangent entre eux, il n'y a pas pour autant de capitalisation des pratiques efficaces. Il conviendra d'y veiller.

- ▶ Le Conseil départemental proposera un groupe de travail composé de professionnel.le.s institutionnels et associatifs (éducateurs Contrats jeunes majeurs, conseillers Missions locales, éducateurs de prévention spécialisée...) qui permettra d'appréhender et de mesurer ce qui fonctionne bien en termes d'accompagnement et de complémentarité des dispositifs d'aides. Ce partage de pratiques permettra de faciliter les expérimentations positives.



### Objectif 4 Favoriser l'autonomie des jeunes par la valorisation de leurs initiatives et de leurs engagements

Qu'il s'agisse de projets en Europe ou à l'international, ou encore de projets de création d'entreprise, les initiatives et l'engagement des jeunes constituent un vecteur majeur d'accès à l'autonomie, un levier pour leur formation et leur insertion.

#### ▶ Engagement citoyen à l'international

Dès 2017, il sera fait en sorte de soutenir et encourager les projets collectifs de jeunes à l'international (portés par une association ou un établissement), dans le cadre des appels à projets « Jeunesse citoyenneté ».

Les projets en Europe pourraient être encouragés dans le cadre du programme ERASMUS +, ou du programme « Europe pour les citoyens » favorisant la participation des jeunes dans le cadre de jumelages de villes.

Sur les territoires partenaires, le Conseil départemental dispose de ressources ( ) et d'un réseau de professionnels qui facilitent et accompagnent les initiatives des jeunes, en Europe ou à l'international. Il est proposé de promouvoir en priorité les initiatives des jeunes dans les territoires partenaires du Conseil départemental pour mieux les accompagner.

Il est envisagé d'expérimenter le service civique dans le cadre du partenariat avec ( ).

L'ingénierie d'accompagnement des professionnels jeunesse, concernés par des projets de jeunes, en Europe et à l'international, sera développée pour orienter vers l'emploi de financements européens.

#### ▶ Approche coopérative et économie collaborative et solidaire

Dès 2017 et 2018, les projets innovants et coopératifs dans le secteur de l'ESS seront soutenus. Un premier bilan de ces actions sera réalisé en 2019.

→ Proposition en lien avec l'enjeu 6.2

#### ▶ Situation de handicap et insertion professionnelle

Le soutien à l'autonomisation des jeunes en situation de handicap constitue une priorité du schéma « Vivre ensemble, pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ». Dans ce cadre, le Département s'est saisi de la question des jeunes maintenus en IME au-delà de leurs 20 ans à travers la création d'un projet innovant et expérimental : (ouverture en septembre 2017).

La mise en œuvre de passerelles par des projets innovants, entre le secteur enfance et le secteur adulte est indispensable. Elle devra mobiliser les gestionnaires et les autorités à court terme.

Le Département poursuivra également son soutien au dispositif de promotion de l'insertion socioprofessionnelle des lycéens, apprentis et étudiants en situation de handicap, renouvelé pour la rentrée 2016/2017. Il conviendra d'évaluer ce dispositif afin d'envisager sa pérennité.

Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap qui peinent à accéder à un stage et à la vie professionnelle, dans le but de faciliter leur mise en relation avec les entreprises et structures d'accueil.

→ Lien avec l'enjeu 1.3

#### ▶ Intergénérationnel

Dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées, le Département, avec l'ARS et les caisses de retraite, anime la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie. À ce titre, les appels à candidatures relatives aux actions collectives de prévention valoriseront les actions intergénérationnelles qui associent notamment les écoles et collèges à des animations à destination des personnes âgées. ( ) des projets alliant les générations ( ) pourront être soutenus.

→ Lien avec l'enjeu 3.3

► **Public collégien**

Dans les collèges, le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs des établissements sur la société, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, la prévention santé (conduites à risques, planification), les risques des réseaux sociaux..., afin de contribuer à l'autonomie des élèves et de former de futur.e.s citoyen.ne.s.

→ Proposition développée dans l'enjeu 4.3

► **Innovation sociale**

Une réflexion sera engagée sur la façon de favoriser l'aide aux projets avec plus de souplesse, pour laisser place à l'initiative, la créativité, l'esprit d'entreprise des jeunes ; cette démarche visera à susciter et soutenir l'envie d'engagement.

→ Propositions développées dans l'enjeu 6.1 et 6.2

**Objectif 5 Associer les jeunes à la construction et au suivi des politiques publiques qui les concernent**

La démarche participative permet à des jeunes de s'inscrire dans la participation de groupes de réflexion, à l'instar de l'expérience menée avec les ateliers Haut-Parleurs.

► Pour aller plus loin dans le soutien à l'expression des jeunes, leur présence dans des instances décisionnelles ou des groupes de réflexion sera envisagée (jury de sélection de projets, rencontres thématiques, élaboration des futurs schémas et plans départementaux...).

→ En lien avec l'enjeu 6.1

**Objectif 6 S'appuyer sur la fonction employeur du Conseil départemental pour contribuer à l'accès des jeunes aux stages et à l'emploi**

Le Conseil départemental agit pour l'emploi des jeunes en favorisant une première expérience professionnelle, via le recrutement de stagiaires, saisonniers, apprentis, emplois d'avenir, Volontaires de solidarité internationale (VSI) et Volontaires internationaux en entreprise (VIE). Ces propositions seront maintenues :

- **Élaborer un document permettant à ces jeunes de valoriser les compétences acquises lors des stages et/ou emploi au sein de la collectivité** est envisagé.
- **Porter une attention particulière aux jeunes en situation de handicap** qui peinent à accéder à un stage et à la vie professionnelle.
- **Poursuivre la réflexion sur le possible accueil de jeunes en service civique.**

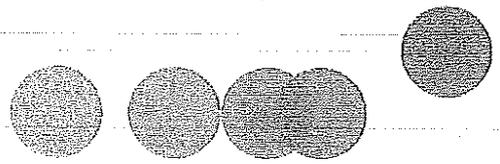
**Objectif 7 Favoriser l'information des jeunes et leur accès aux droits**

Pour faciliter et simplifier l'accès des jeunes à l'information, un travail sera engagé en partenariat avec les acteurs jeunesse du département : Missions locales, Bureaux information jeunesse, centres départementaux d'action sociale, coordonnateurs jeunesse...

- La **complémentarité entre les acteurs** devra faciliter la transmission des informations.
  - Une réflexion plus globale sera engagée sur l'**inégalité dans l'accès au numérique**. À court terme sera soutenue et évaluée la mise en place de l'outil numérique participatif porté par le CRIJ (Centre régional information jeunesse) visant à valoriser les initiatives jeunes et ouvert aux élu.e.s et professionnel.le.s.
  - **Au sein de la collectivité**, nous veillerons à faciliter la navigation sur le site internet du Conseil départemental pour une information simplifiée sur les politiques et dispositifs accessibles. La dématérialisation des documents sera également recherchée. Dès début 2017 un nouveau règlement simplifié du dispositif « Avenir jeunes 29 » sera ainsi mis en œuvre et la dématérialisation de son formulaire fera l'objet d'un groupe de travail. Une attention particulière sera portée au public collégien. Il s'agira de favoriser l'orientation des jeunes, en lien avec les établissements scolaires et en s'appuyant sur les Missions locales (nouvelle convention en 2017).
- Ces propositions seront développées en lien avec les projets emblématiques « accès aux droits et aux politiques publiques » et « usages du numérique »

# Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes

Béligh Nabli et Marie-Cécile Naves  
avec la collaboration d'Alice Karakachian



## VINGT-CINQ MESURES EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES

---

Mesure 1

Socialiser les élèves à l'engagement *via* des projets au service de l'intérêt général.

Mesure 2

Généraliser le tutorat scolaire dès le lycée (général, technologique et professionnel).

Mesure 3

Instaurer des journées portes ouvertes aux associations dans les collèges et les lycées.

Mesure 4

Développer la culture et les pratiques démocratiques des lycéens.

Mesure 5

Développer le recours aux TIC dans le cadre de la socialisation politique des jeunes.

Mesure 6

Tirer au sort les délégués pour la vie lycéenne et leur donner les moyens d'assurer leur mission.

Mesure 7

Rapprocher les bureaux de vote des lieux de vie effectifs des jeunes.

Mesure 8

Lancer un débat national sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans.

Mesure 9

Faciliter l'engagement bénévole des étudiants.

Mesure 10

Instituer une cérémonie à l'occasion du premier vote.

Mesure 11

Créer le prix du meilleur site ou blog de veille démocratique, géré par un jeune de moins de 25 ans.

Mesure 12

Récompenser, par un dispositif d'accompagnement, les engagements bénévoles des jeunes.

Mesure 13

Revoir les conditions d'attribution de la légion d'honneur et de la médaille d'honneur du bénévolat associatif.

Mesure 14

Systematiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles et inciter les jeunes à valoriser leur expérience de bénévolat.

Mesure 15

Instaurer une « note bénévolat » pour l'obtention du brevet, du baccalauréat, du CAP et du BEP.

Mesure 16

Étendre l'octroi de crédits ECTS à tous les étudiants bénévoles.

Mesure 17

Promouvoir le CV par compétences et valoriser auprès des employeurs le bénévolat de compétence.

Mesure 18

Accorder des points supplémentaires pour l'admissibilité aux candidats à la fonction publique.

Mesure 19

Inciter les partis à investir de jeunes candidats aux élections.

Mesure 20

Renforcer la participation des jeunes au sein des structures de concertation.

Mesure 21

Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques.

Mesure 22

Favoriser la nomination de jeunes aux fonctions de direction des structures associatives et syndicales.

Mesure 23

Supprimer l'obligation d'autorisation du représentant légal pour les jeunes de 16 à 18 ans souhaitant créer une association loi 1901.

Mesure 24

Créer une délégation (inter)parlementaire pour la jeunesse.

Mesure 25

Instituer un « Parlement national des jeunes » tiré au sort.



## Document 10

CNPP - Sécuribase - 28 mars 2019

### **Instruction du 13 juillet 2017 relative aux orientations en matière de sécurité civile**

#### **Contenu du texte**

---

### **Instruction du 13 juillet 2017 relative aux orientations en matière de sécurité civile**

**NOR : INTE1719910J**

*Le ministre d'État, ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Les événements graves qui ont frappé à plusieurs reprises la France ces toutes dernières années, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'actes terroristes, nous ont conduits à adapter notre modèle de sécurité civile.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a été réorganisée, de nouveaux moyens ont été déployés dans le cadre du plan de modernisation de la sécurité intérieure, le statut des sapeurs-pompiers a été modernisé aussi bien pour les emplois supérieurs de direction que pour les volontaires et la gouvernance des politiques de sécurité civile à l'échelon local a été renouvelée.

Toutefois, la persistance de menaces justifie la nécessité de poursuivre la consolidation de notre dispositif afin d'être en mesure de répondre aux éventuelles situations de crise. Aussi, je souhaite vous préciser mes orientations prioritaires en la matière.

#### **1. Assurer la continuité de la «capacité de gestion de crise» à l'échelon départemental**

Le plan PPNG et la dernière DNO ont mis l'accent sur la capacité des préfetures à gérer les crises. Dans ce cadre, vous avez été amenés à réorganiser vos préfetures, notamment en créant des directions de la sécurité. Cet objectif est plus que jamais d'actualité et il convient d'en renforcer certains aspects.

a) Veiller à la formation, à l'entraînement et à la disponibilité des membres de l'état-major de crise placé auprès du préfet

La capacité à assurer la gestion d'un événement sur une durée longue repose sur la mobilisation de votre état-major de crise composé des agents des préfetures et des services locaux de l'État. Il paraît ainsi indispensable de veiller à la formation à la gestion de crise des membres du corps préfectoral, mais également des autres agents de l'État, à leur entraînement régulier dans ce domaine et à leur disponibilité tant en préfeture qu'au sein des services locaux de l'État.

b) Prendre les dispositions pour que le centre opérationnel départemental (COD) soit opérationnel pour toute situation de crise et vérifier qu'il l'est lors d'exercices

Votre COD doit pouvoir être activé dans des délais compatibles à la cinétique des événements. Il doit de plus fonctionner dans la durée. Aussi, il vous revient d'organiser de manière régulière des exercices partiels et généraux pour vérifier son caractère opérationnel, la connaissance mutuelle des acteurs et la bonne coordination entre les services et les différents partenaires publics ou privés. Ces exercices doivent donner lieu à un retour d'expérience systématique.

## **2. Anticiper les situations de crise pour renforcer la capacité de résilience des acteurs et plus généralement de la population**

### a) Mettre à jour la planification ORSEC générale et spécialisée et entraîner les services

Je vous demande de veiller à l'actualisation régulière de la planification ORSEC en privilégiant sa simplification. Ces plans doivent faire l'objet d'exercices systématiques afin d'en vérifier leur pertinence sur le plan opérationnel. En cette période, l'accent doit être mis sur les plans ORSEC NOVI, notamment en cas de tuerie de masse, mais aussi les PPI pour travailler particulièrement la coordination inter-services. La même logique de simplicité doit guider les travaux de rédaction contribuant à la planification capacitaire «COTRRiM» en lien étroit avec l'échelon zonal. La DGSCGC est en mesure de vous accompagner dans ces démarches.

b) Réaliser un exercice à l'échelon départemental des PPMS avec RETEX pour valider, corriger ou remettre à plat les dispositifs prévus Parmi les exercices à réaliser prioritairement, je souhaite appeler votre attention sur ceux auxquels sont associés les établissements scolaires. Outre les exercices prévus à l'intérieur de ces derniers, vous êtes appelés à organiser au niveau départemental un exercice-cadre de gestion de crise lié à l'espace scolaire. Cet exercice annuel doit impliquer l'activation du centre opérationnel départemental et la participation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

### c) Tendre vers la réalisation complète des plans communaux de sauvegarde (PCS) et vérifier leur caractère opérationnel

La situation des PCS est très hétérogène au plan national, le taux de réalisation (76 % à ce jour) va croissant, mais reste en deçà de l'objectif fixé en la matière. Un accompagnement des élus locaux a été généralement mis en place. Certaines initiatives telles que le recours à des volontaires du service civique, la mobilisation des réservistes ou la création de missions d'appui structurées sont apparues efficaces pour améliorer le taux de réalisation des PCS. De plus, il convient de vérifier le caractère opérationnel de ces plans lors d'exercices avec établissement d'un retour d'expérience partagé.

### d) Renforcer la prévention

La maîtrise des risques passe par des actions fortes en matière de prévention. Le taux d'ERP sous avis défavorable reste très variable d'un département à l'autre. Aussi, je vous demande de mettre en œuvre des actions visant à résorber ces avis défavorables et de vous assurer du bon fonctionnement des commissions, y compris sous l'angle des moyens qui leur sont alloués et du respect du calendrier des visites périodiques.

### e) Veiller à la coordination des moyens de secours pour le secours d'urgence à personne (SUAP)

La mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 5 juin 2015 sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente et ses dernières déclinaisons (protocoles infirmiers de soins d'urgence et arbres décisionnels) a permis d'optimiser la coordination et la complémentarité des moyens matériels et humains des acteurs du secours en clarifiant les missions de chacun. Il convient de poursuivre ces démarches. Vous pourrez vous appuyer sur le nouveau sous-comité (Etablissements de santé et SIS) du CODAMUPS qui sera créé d'ici la fin de cette année et dont vous assurerez la co-présidence avec le directeur général de l'agence régionale de santé.

## **3. Encourager les engagements citoyens**

a) Poursuivre les démarches engagées en faveur de la promotion du volontariat sapeur-pompier, avec notamment les outils proposés par la DGSCGC

Après une longue période de baisse, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires se stabilise grâce à votre mobilisation. La situation reste toutefois fragile. Il convient de poursuivre ces démarches en associant l'ensemble des partenaires concernés, notamment en zone rurale ou péri-urbaine. De même, le vivier traditionnel d'engagement des citoyens en qualité de sapeurs-pompiers volontaires doit être élargi selon les deux axes suivants :

- en direction des femmes: le 20 février 2017, je vous ai transmis le plan d'action pour diversifier les recrutements chez les sapeurs-pompiers. Ce plan s'appuie sur 22 recommandations ou mesures incitatives qui nécessitent, avec le président du CA du SDIS et l'équipe de direction du SDIS, une véritable déclinaison locale que je vous demande d'initier ou d'amplifier;
- en direction des plus jeunes : l'engagement et la valorisation des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) doivent être poursuivies. Je vous invite à inciter les acteurs locaux à créer des sections de JSP là où des difficultés d'engagement sont fortes, ainsi que dans les bassins de risques où elles n'existent pas à ce stade.

b) Etendre les dispositifs proposés pour le public jeune (JSP, cadets, volontaires de la sécurité civile)

En complément des actions de promotion et de valorisation des sections de JSP, il convient d'être attentif aux autres formes d'engagement citoyen pour les jeunes.

La possibilité d'un service civique « sapeur-pompier » existe désormais selon des modalités suffisamment larges pour qu'elles puissent permettre à chaque SDIS de le développer de manière forte. L'objectif est d'atteindre 1000 jeunes en service civique pour 2017. Vous veillerez à promouvoir ce dispositif dans les SDIS qui ne s'y sont pas encore engagés.

Le dispositif des cadets de la sécurité civile a été mis en place dans presque tous les départements. Il paraît aujourd'hui important de le généraliser afin que chaque jeune qui souhaiterait s'y engager puisse le faire dans un environnement géographique proche de son lieu de résidence. Vous engagerez une réflexion avec le SDIS et le DASEN pour déterminer les conditions d'atteinte de cet objectif.

c) Faire des citoyens des acteurs de leur sécurité et de celle des autres (sensibilisation aux risques locaux, opération gestes qui sauvent)

Les dernières situations de crise ont montré la nécessité de renforcer chez l'ensemble de nos concitoyens la connaissance des risques de toute nature auxquels ils peuvent être confrontés et les comportements de sauvegarde à adopter. A cette fin, les initiatives destinées à accroître la capacité de résilience de la population ont été bien accueillies mais doivent être amplifiées. Dans cette perspective, vous veillerez à animer et soutenir les actions menées au niveau territorial en coordination avec les médias publics (exercices, campagnes de communication, rencontres de la sécurité, etc.) et les partenaires institutionnels du ministère de l'intérieur: ministère de l'éducation nationale, ministère de la transition écologique et solidaire. S'agissant des actions développées en partenariat avec ce dernier département ministériel, il est particulièrement attendu des départements de l'arc méditerranéen de pérenniser les actions de sensibilisation aux phénomènes pluies intenses/inondations initiées par l'instruction commune du 27 juin 2016.

#### **4. Pour une gouvernance modernisée des SDIS**

La qualité de la gouvernance constitue un axe de progrès partagé depuis plusieurs années avec l'ADF et l'AMF. Outre votre participation aux instances de gouvernance des SDIS, cet objectif repose sur les démarches suivantes.

a) La réforme des emplois supérieurs de direction

La réforme des emplois supérieurs de direction des SDIS est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Son succès repose en grande partie sur la capacité de l'État à porter une stratégie managériale forte et professionnalisée. Dans cet objectif, vous veillerez à communiquer systématiquement à la DGSCGC l'évaluation annuelle des directeurs et de leurs adjoints à laquelle vous devez procéder personnellement. Cet exercice devra également être l'occasion de leur fixer des objectifs annuels permettant de mesurer la déclinaison territoriale des présentes orientations nationales. Dans le même esprit, vous rappellerez aux directeurs et à leurs adjoints le rôle qu'il leur appartient de jouer dans la détection des hauts potentiels susceptibles d'alimenter le vivier des futurs dirigeants des SDIS.

b) Généraliser le management par la performance avec le soutien méthodologique de l'Inspection générale de la sécurité civile

Le management par la performance a été initié dans les SDIS à la suite des missions d'évaluation menées par l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) avec la prise en compte des bonnes pratiques et de l'autoévaluation des services. Plus de la moitié des SDIS se sont inscrits d'une manière volontariste avec l'appui de l'IGSC dans cette démarche qui repose sur une approche participative des acteurs (DGSCGC, ENSOSP, CNFPT, AFNOR, acteurs associatifs ANDSIS et FNSPF).

Afin de donner une cohérence d'ensemble, une lisibilité nationale s'avère nécessaire. A ce stade, il est essentiel que le préfet incite la gouvernance du SDIS à rejoindre ou à développer cette dynamique productrice d'efficience.

\* \* \*

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la mise en œuvre de ces orientations. Pour vous accompagner dans leur mise en œuvre, les services de la DGSCGC se tiennent à votre disposition.

Fait le 13 juillet 2017.

Le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur,  
Gérard Collomb

---

*Avertissement* : Seule la version publiée au journal officiel fait foi.

Document 11



# Club prévention sécurité



ACTUALITÉ

JURIDIQUE

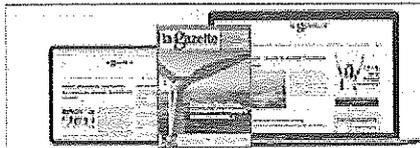
PRATIQUE

CARRIÈRE

COMMUNAUTÉ

SERVICES

OFFRE DÉCOUVERTE : 30 JOURS GRATUITS



1ÈRE SOURCE D'INFORMATION des décideurs territoriaux

ACCUEIL > CLUB PRÉVENTION-SÉCURITÉ > ACTUALITÉ PRÉVENTION SÉCURITÉ > A LA UNE PRÉVENTION-SÉCURITÉ > Les sapeurs-pompiers s'impliquent dans les quartiers sensibles

SÉCURITÉ CIVILE

## Les sapeurs-pompiers s'impliquent dans les quartiers sensibles

Publié le 25/02/2019 • Par [Coline Léger](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#), [Innovations et Territoires](#)



AdobeStock

Pour enrayer les violences urbaines subies en intervention, de nombreux services de secours s'emploient à retisser du lien avec les jeunes des quartiers sensibles. Les services de secours mènent des initiatives en concertation avec les communes, les préfetures, les conseils départementaux et les acteurs de la politique de la ville. Les sapeurs-pompiers enseignent les gestes qui sauvent aux élèves du réseau d'éducation prioritaire. Ils suscitent aussi des

vocations, en les formant à rejoindre leurs rangs.



MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

Education

Politique de la ville

Sécurité civile

Tous les thèmes

47

Alors que les violences envers les sapeurs-pompiers ne cessent d'augmenter, la cité phocéenne fait figure d'exception. « Depuis 2015, le nombre d'agressions signalées par le bataillon des marins-pompiers de Marseille [BMPM] est stable », se réjouit le maître principal Thierry Mourre, qui fut jusqu'en 2017 chargé de la cellule de prévention des violences urbaines du BMPM.

En retraite, mais toujours réserviste au bataillon, Thierry Mourre fait le lien entre ces résultats et le dispositif « cadets des marins-pompiers de Marseille ». Depuis 2011, tous les mercredis, les centres de secours marseillais sensibilisent une cinquantaine de collégiens au métier de marin-pompier, leur apprennent les gestes de premiers secours et les font participer aux cérémonies, comme le 14 Juillet. « L'idée était d'avoir des ambassadeurs dans les quartiers difficiles », explique l'initiateur de la démarche. Issus d'une vingtaine de collèges ciblés, les jeunes sont sélectionnés sur motivation, « avec une priorité aux décrocheurs ». Les plus motivés maintiennent le lien : « On les suit, notamment lorsqu'ils s'orientent vers les métiers de la sécurité. Nous avons conventionné avec Onet sécurité et Sécuritas », indique Thierry Mourre.

Son succès a valu à cette mesure d'être étendue à l'échelle nationale, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, depuis 2015. Nombre de départements ont ainsi leurs « cadets de la sécurité civile », comme la Loire-Atlantique, qui compte vingt « cadets » en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) à Nantes. Le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) ne s'en tient pas là pour retisser du lien avec les jeunes des secteurs sensibles. « Nous nous impliquons dans la politique de la ville, aux côtés d'autres acteurs, en rencontrant les médiateurs de quartier ou en menant des actions de prévention d'accidents de moto et de rodéo », illustre le capitaine Alexis Lhermet, du bureau des actions citoyennes au Sdis de la Loire-Atlantique.

## Avec la police et l'armée

Mais s'il est un vecteur privilégié, c'est bien l'Education nationale. Outre « les cadets », ce partenariat prend diverses formes. Depuis 2003, le Sdis de l'Essonne participe à l'opération « école ouverte » des zones défavorisées de son académie, par le biais du dispositif « pompiers juniors ». Pendant une semaine, 150 collégiens et lycéens découvrent la caserne de leur secteur et sont formés aux gestes qui sauvent. Soit plus de 2 000 jeunes en quinze ans ! « Ça limite les incivilités. En intervention, des élèves viennent à notre rencontre », témoigne le commandant Laurent Sauvageot, chef de centre d'Evry et référent du dispositif. De son côté, le Sdis des Alpes-Maritimes s'est associé à la police et à l'armée pour créer des classes « engagement et citoyenneté ». Dans trois collèges de Nice et Carros (REP+ et REP), leurs services se relaient, à raison de trois heures hebdomadaires par classe. « Cela permet de répartir la charge pédagogique, tout en apportant une

œuvre g... aux élèves », souligne le lieutenant-colonel Frédéric Castagnola, au groupement  
fonctionnel « citoyenneté » du Sdis.

## Tous en stage !

Il n'est pas facile de trouver un stage de troisième lorsque l'on vient d'un quartier prioritaire et que l'on n'a pas de réseau. D'où l'idée de l'association Atraksis, fondée par des officiers de sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne, de travailler avec la Fondation TF1 dans le cadre du dispositif « tous en stage », qui aide ces élèves dans leur recherche. « Cela va nous ouvrir à un nouveau public, sans la contrainte, pour un Sdis, de recevoir les collégiens une semaine entière », indique le capitaine Thibaut Reffay, membre d'Atraksis. En effet, « tous en stage » propose de scinder la semaine dans plusieurs structures.

Certains services vont plus loin : ils forment la relève dans les quartiers, en créant des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en zone sensible. Après quatre ans de cours en caserne, le mercredi ou le samedi, les JSP deviennent sapeurs-pompiers volontaires, comme dans le Haut-Rhin, à Wittelsheim et à Mulhouse, ville où une option « JSP » a été créée, dans trois collèges Rep+. Autre mesure permettant de susciter des vocations, le service civique, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Celui qu'a effectué Diong Mendy, jeune des quartiers de Saint-Nazaire, au Sdis de la Loire-Atlantique l'a aidé à réaliser son rêve : devenir sapeur-pompier volontaire.

## Venir à bout des réticences

Ces initiatives ont inspiré la onzième proposition du rapport sur la mission « volontariat », remis en mai dernier au ministère de l'Intérieur. Objectif : « Intensifier le recrutement en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Une gageure ? « Peut-on demander aux sapeurs-pompiers d'être des éducateurs, alors qu'ils sont déjà sous tension ? » interroge Marc Riedel, sociologue et sapeur-pompier volontaire à Cluny (Saône-et-Loire). Les expérimentations semblent néanmoins venir à bout de ces réticences. « C'est un investissement pour les Sdis et les formateurs, mais on ne le regrette pas, tant cela apporte de l'apaisement », souligne le lieutenant-colonel Christophe Marchal, au groupement volontariat du Sdis du Haut-Rhin.

Susciter des vocations est une chose, encore faut-il recruter ces jeunes. « J'ai un gamin qui a fait les cadets, la préparation militaire de la marine, qui a été chef d'équipe dans la protection civile, et qui ne parvient pas à se faire engager comme sapeur-pompier volontaire ! » se désole Thierry Mourre. Marc Riedel identifie la cause : « Exposés au stress, les sapeurs-pompiers se protègent en recrutant ceux qu'ils supposent compétents parce qu'ils leur ressemblent. » Les femmes, longtemps exclues, en savent quelque chose. Mais

à Mulhouse, 70 % des jeunes formés sont engagés. « Leur intégration se passe bien, en quatre ans de JSP, ils ont le temps de s'acculturer », juge le lieutenant-colonel Christophe Marchal. En revanche, ils ne rejoignent pas la caserne de Mulhouse, surtout composée de sapeurs-pompiers professionnels, mais les centres de secours environnant, en manque de volontaires.

« Elargir le recrutement à ces jeunes nécessite que les Sdis sensibilisent leurs effectifs à l'ouverture à la diversité. Avant de les inciter à candidater, nous devons être prêts à les accueillir », prévient Céline Guilbert, vice-présidente de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. A la direction de la sécurité civile, elle participe au groupe de travail devant concrétiser les propositions de la mission « volontariat ». Des travaux qui commencent tout juste.

#### FOCUS

## Une section de jeunes sapeurs à la demande de la commune

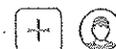
**Alexandre Binder**, responsable de la section de « JSP »

A Wittelsheim, en banlieue de Mulhouse, les interventions des sapeurs-pompiers faisaient souvent l'objet de heurts.

Face à cette situation, la commune demande à son centre de secours de créer une section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP), qui voit le jour en 2009. « L'idée était de faire bénéficier les jeunes des quartiers de notre cadre : uniforme, hiérarchie, cérémonies, travail en équipe, sport... » explique le lieutenant Alexandre Binder, responsable de

cette section. Subventionné, à l'origine, par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (environ 10 000 euros par an) pour financer les équipements et des stages de cohésion, le dispositif est aujourd'hui porté en totalité par la commune. L'intégration n'a pas été facile, un climat de tension s'étant installé. L'équipe d'animateurs « JSP » est exigeante avec les jeunes. « Ils doivent montrer qu'ils sont de futurs équipiers sur qui l'on peut compter. En tant que sapeurs-pompiers, nous avons une fiabilité à tenir par rapport à la victime », souligne Alexandre Binder. Si ces JSP sont bien acceptés aujourd'hui, c'est grâce à cette exigence : « Personne ne peut nous reprocher d'avoir cédé sur les compétences pour faire du social ! » La section compte 40 jeunes, dont la moitié est en option « JSP » au collège. Et 80 % des recrutements du centre de secours proviennent de ce vivier. Le bénéfice est que ces jeunes se sentent valorisés avec de meilleures perspectives. Et les interventions ne posent quasiment plus de difficultés !

**Contact** : Alexandre Binder, 06.62.92.42.89.



## FOCUS

**« Après un service civique, je me suis facilement intégré à la caserne »**

**Diong Mendy**, sapeur-pompier volontaire à Saint-Nazaire

« Agé de 23 ans, j'ai grandi dans le quartier Cardurand, à Saint-Nazaire, fasciné par les camions rouges ! Un jour, au quartier de la Berthauderie, le commandant Chatron, du Sdis de la Loire-Atlantique, venu rencontrer les jeunes, m'a parlé du service civique : pendant huit mois, j'ai sensibilisé des écoliers aux gestes qui sauvent. Pour devenir sapeur-pompier volontaire à la caserne de Saint-Nazaire, dirigée par le commandant Chatron, j'ai dû convaincre les officiers de ma motivation. Mais comme je passais souvent lors du service civique, je me suis facilement intégré. En parallèle, je suis livreur dans le transport de colis. »

## THÈMES ABORDÉS

Education

Politique de la ville

Sécurité civile

 RÉAGIR À CET ARTICLE

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? POSEZ-LA À NOTRE JURISTE

## NOS OFFRES D'EMPLOI



